15, RUE DROUOT, A PARIS. PHARMACIE NORMALE, 15, RUE DROUOT A PARIS.

QUINQUINA LAROCHE

LIQUEUR FEBRIFUGE PAR EXCELLENCE,
TONIQUE, DIGESTIVE ET HYGIENIQUE.
Exempte de l'amertume persistante des préparations ordinaires.
Composée par M. LAROCHE, pharmacien.
Honoré d'une médaille d'or, d'un prix d'encouragement de 16 600 francs, et membre de la Société de Pharmacie de Paris.

Le QUINQUINA LAROCHE est une préparation entièrement neuve du Quinquina, avec laquelle on peut obtenir les résultats les plus importants. Bien différente des Vins ou Sirops qui ne contiennent que 40 ou 50 p. 100 de la matière active du quinquina employé, la liqueur Laroche, par suite de nombreuses et délicates opérations, tient en dissolution, sous un très petit volume, la totalité des principes solubles de cette précieuse écorce. Une cuillerée représente trois fois la même quantité de Vin, et cinq fois la même quantité de Sirop. Le QUINQUINA LAROCHE possède au plus haut degré les propriétés Toniques, Stomachiques et Fébrifuges du Quinquina; employé comme préservatif et comme curatif, il est le Spécifique certain des Fièvres intermittentes, de la Fièvre Jaune et du Choléra; son action sur l'Estomac et sur tout le système de la Digestion est des plus bienfaisantes; il réussit dans l'Inappétance, la Débilité et l'Atonie des organes, les Convalescences Paresseuses, la Maigreur, les Maladies de Langueur, l'Epuisement, les Diarrhées anciennes, les Maux de tête, la Migraine, les Flueurs blanches, etc., etc. Enfin, le Quinquina Laroche est encore une liqueur agréable au goût, Tonique, Stimulante et Hygiénique.
(Voir le prospectus qui accompagne chaque flacon. Se défier de la contrefaçon, et, comme garantie, chaque flacon porte sous la capsule une bande signée LAROCHE.)
La PHARMACIE NORMALE, 15, rue Drouot, à Paris, est la seule maison chargée de la vente en gros et de l'expédition.
Dépôts: A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Louis Castel, droguiste, et L. Deloche, pharmacien. A Mexico, chez MM. E. Maillefert & Cie.

INJECTION BROU

HYGIÉNIQUE, INFAILLIBLE et PRÉSERVATRICE. Guérison prompte et sûre des MALADIES RÉCENTES et CHRONIQUES, et ayant résisté au Copahu et au Cubèbe. Traitement facile à suivre en secret et en voyage, et agissant d'autant mieux qu'il est plus promptement employé. Se trouve dans toutes les principales pharmacies de l'univers. A Paris, chez l'inventeur BROU, rue Lafayette 33. Dépôts à New-York chez MM. Ed. Gaudelet & Gouré, droguistes, 97 William street; à la Nouvelle-Orléans, chez E. Guillot, droguiste, et dans toutes les pharmacies.

PARIS, 15, Rue Drouot. PHARMACIE NORMALE, EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855. PARIS, 15, Rue Drouot.

SIROP DE RAIFORT IODÉ

PRÉPARÉ A FROID. Ce SIROP, (combinaison de l'iode avec le suc des plantes anti-scorbutiques) jouit des propriétés curatives les plus remarquables; c'est surtout le médicament par excellence des enfants, contre les Engorgements Scrofuleux, le Rachitisme, la Mollesse des Tissus, la Chlorose, les Maladies de la Peau, etc.—2 à 4 cuillerées par jour. Prix: 2 fr. 50 c. le flacon.

SIROP DE LACTUCARIUM D'AUVERGNE

Le LACTUCARIUM (remède approuvé par l'Académie de médecine de Paris) est le médicament le plus efficace contre les Rhumes, Catarrhes, Toux nerveuses, Coqueluche, etc. Il jouit d'une propriété sédative pure et calme la toux des phtisiques que les préparations opiacées agitent le plus souvent. 4 à 5 cuillerées par jour. Prix: 2 fr. le flacon.—N. B. On trouve aussi à la PHARMACIE NORMALE, 15, rue Drouot, le QUINQUINA LAROCHE—L'HUILE de FOIES DE MORUE, extraite à froid, et le SIROP D'IODURE DE FER INALTÉRABLE.
DÉPOTS à New-York, chez MM. Fougera, ph. 30, North William street, et John Milhau, ph. Broadway. Nouvelle-Orléans, chez M. Louis Castel, et M. Deloche, phs. A Mexico chez MM. Maillefert, droguistes.

PARIS, rue St-Martin, Boulevard des Capucines. CONSERVATEUR DENTAIRE. EAU DE PHILIPPE. NLLE-ORLÉANS, DÉPÔT CENTRAL chez ED. GUILLOT, Droguiste, 148, rue Royale.
Dentifrice supérieur, pour nettoyer, blanchir, et conserver les dents.

Les seuls efficaces,
Pour GUÉRIR en peu de jours, sans CRAINTE ni récidive, les maladies CONTAGIEUSES, RÉCENTES, ANCIENNES et CHRONIQUES.
BOLS DE CUBÈBE AU TANNATE DE FER.
PURIFIANT IODURÉ SANS MERCURE.
DESTRUCTEUR infaillible des plus GRAVES MALADIES CONFIDENTIELLES, et des principes les plus INVÉTÉRÉS. Dartres, Scrofules, Glandes, Boutons, etc.
DÉPURATION SANG. SIROP DU BARON LARREY.
LECHELLE A PARIS, RUE LAMARTINE, 35, ET DANS LES PHARMACIES DE TOUS PAYS.
A la Nouvelle-Orléans chez MM. LOUIS CASTEL et DELOCHE, pharmaciens et chez M. Ed. GUILLOT, droguiste.

ANTI GOUTTEUX GENEVOIX

HUILE PURE DE MARRONS D'INDE.

PHCIEN. 14 Rue Des Beaux-Arts PARIS. Prix du Flacon 10 fr.
L'usage de cet anti-goutteux, le seul qui ne soit pas un remède secret, est sans danger pour la santé et n'entrave la marche d'aucune médication interne.—L'Huile de Marrons d'Inde ne s'emploie qu'à l'extérieur en douces onctions sur la partie malade durant l'accès et comme préservatif de la goutte et des rhumatismes.
Les principaux personnages qui emploient avec succès l'Huile de Marrons d'Inde sont MM. le Prince Pierre Bonaparte, le Comte fils du Général Bertrand, De St. Cyran, Bouchon d'Hangard, Vanderburk, Audenet, banquier, Sicard, intendant aux invalides, etc., etc.
Mon cher monsieur Genévoix,
Je ne trouve aucun inconvénient à ce que vous me nommiez comme un des malades qui ont eu à se louer de l'usage de l'Huile de Marrons d'Inde. Il y aurait ingratitude de ma part à m'y refuser. Dans ma pratique, j'ai fait participer un grand nombre de mes clients à cette bonne fortune, et comme ce médicament n'est point un remède secret, mais un produit préparé au grand jour et sans mystère, je ne crains pas de signer ce mot d'écrit. Charles Masson, d. m. p., Beaux-Arts, 3.
Dépôts à la Nouvelle-Orléans, chez M. Ed. Guillot, Droguiste; à New-York, chez MM. Ed. Gaudelet et Gouré, Co., et dans les meilleures pharmacies.

Café Américain.

Leçons de Billards, Charles BURGER, Premier Professeur.
RICHE SALON RESERVÉ AUX ELÈVES
49, RUE VIVIENNE, EN FACE DE LA GALERIE DES PANORAMAS. 6 billards modèles. A PARIS. 6 billards modèles.

SEULE VÉRITABLE EAU DE BOTOT. Pour l'entretien des dents et les soins journaliers de la bouche. POUDRE DENTIFRICE pour employer avec L'EAU DE BOTOT, 9, RUE COQ HERON, A PARIS.
A la Nlle Orléans, chez M. Louis Castel, droguiste, Ed. Guillot, droguiste; Lion & Pinard, négociants; F. D. Perez, pharmacien; et chez tous les parfumeurs et coiffeurs. Chaque flacon est revêtu d'une étiquette portant la signature ci-contre. M. J. Botot.

LE PLUS BEL ETABLISSEMENT DE PARIS DANS SA SPECIALITE.

PARFUMERIE E. COUDRAY

MAISON MODELE, 13, RUE D'ENGHIEN, A PARIS.

LA PARFUMERIE EXTRA FINE E. COUDRAY, LA PLUS EN VOGUE AUJOURD'HUI DANS LE MONDE ELEGANT ET FASHIONABLE SE RECOMMANDE AUTANT PAR LA RICHESSE, LA SUAVITÉ ET L'EXCELLENCE DE TOUS SES PARFUMS QUE PAR SES PROPRIÉTÉS ESSENTIELLEMENT HYGIÉNIQUES ET RAFRAICHISSANTES POUR TOUS LES BESOINS DE LA TOILETTE.

PRIX D'ARTICLES RECOMMANDÉS POUR LEUR SUPÉRIORITÉ EN FRANCE

Savon extra fin à toutes odeurs, le pain	francs	2 "
Crème de savon pour la barbe, la boîte	do	2 "
Coldcream rosé pour le teint,	do	2 "
Fleur de riz pour le teint,	do	2 50
Pommade onctueuse pour les cheveux, le flacon	do	2 "
Cosmétique extrafin, do le bâton	do	1 50
Huile concentrée, do le flacon	do	2 "
Eau dentifrice à base de quinquina.	do	3 "
Poudre dentifrice, la boîte	do	2 "
Essence concentrée pour le mouchoir, le flacon	do	3 "
Eau de Cologne extra forte de santé do	do	2 50
Eau de lavande ambrée blanche, do	do	2 50
Eau de lavande anglaise, do	do	2 "
Vinaigre de toilette à la violette, do	do	1 50

Dans toutes les bonnes maisons de parfumerie et de coiffure de France et de l'Etranger.
Dépôt à la Nouvelle-Orléans chez M. LOUIS CASTEL, droguiste.

SIROP H. FLON. Ce SIROP, D'UN GOUT AGREABLE, jouit d'une vogue méritée pour la guérison des RHUMES, TOUX, CATARRHES, ENROUEMENS, COQUELUCHE, et de toutes les IRRITATIONS et affections nerveuses de la POITRINE, de l'estomac et du ventre. mis à l'Exposition de New-York.
FABRIQUE A PARIS, 23, RUE TAITBOUT.
DEPOTS—A la NOUVELLE-ORLEANS, chez M. ED. GUILLOT, droguiste, 148 Royale; L. DELOCHE, pharmacien, et LOUIS CASTEL, droguiste, Royale et Ste Anne.

SIROP ET PATE DE BERTHÉ

A LA CODÉINE.
Dans son mémoire sur les effets chimiques et physiologiques de la Codéine, M. Berthé a fixé de nouveau l'attention des médecins sur les propriétés remarquables de ce médicament. Déjà MM. les professeurs Magendie, Martin Solon, Barbier d'Amiens, Williams Grégory, avaient démontré l'efficacité de cette substance comme calmant par excellence des douleurs nerveuses et des toux rebelles dans les rhumes, les catarrhes, les bronchites et les maladies de poitrine; mais on semblait oublier leurs expériences, sans doute parce que la Codéine était trop chère, quand les recherches scientifiques de M. Berthé, en lui permettant d'apporter une réduction de plus de 60 p. 0/0 dans le prix de ce médicament, engagèrent MM. Aran et Vigla, professeurs à la Faculté et médecins des hôpitaux de Paris, à reprendre l'étude de la Codéine avec le sirop préparé par M. Berthé. Les résultats qu'ils ont obtenus, confirmant toutes les observations de MM. Magendie, etc., se résument dans cette opinion: Le sirop de Berthé à la Codéine a été jugé comme le meilleur calmant des douleurs névralgiques et des toux rebelles, supérieur à toutes les préparations pectorales connues jusqu'à ce jour.
Le sirop et la Pâte de Berthé à la Codéine, avec prospectus donnant le résumé succinct des observations faites dans les hôpitaux de Paris, se trouvent Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, à Paris, et dans toutes les pharmacies des États-Unis.—Pour les demandes en gros, s'adresser à MM. Menier & Cie, pharmaciens-droguistes, 37, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, à Paris.
N. B. Pour éviter la contrefaçon, exiger le nom et la signature BERTHÉ, lauréat des hôpitaux de Paris
Nouvelle-Orléans, chez E. Guillot, 148 Royale. Berthé.

Approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

HUILE DE FOIE DE MORUE DE HOGG

PHARMACIEN, 2, RUE CASTIGLIONE A PARIS
Seule huile qui soit pâle qui ait obtenu à l'Exposition Universelle de Paris une mention honorable—contre les maladies de poitrine, les dartres, tumeurs glandulaires, rhumatismes, affections scrofuleuses et lymphatiques, la maigreur des enfans, les flueurs blanches, etc., et les affaiblissements des organes chez l'un et l'autre sexe. On la recommande aussi pour les nourrices et les femmes en couches.
Remarques importantes:
1o—L'huile de foie de morue naturelle est presque incolore.
2o—La saveur en est douce et sans la moindre âcreté.
3o—Son odeur est celle du poisson frais.
4o—Les huiles du commerce n'ont donc la couleur brunâtre, l'odeur désagréable, la saveur âcre et acide, que parce qu'elles sont mal préparées, avec les vieux foies corrompus, conclusion d'un rapport lu devant l'Académie Impériale de Médecine de Paris, le 25 décembre, par M. Deschamps (d'Avallon). Selon M. Soubeiran, professeur à l'Ecole de Pharmacie de Paris « cette huile est plus riche en principes médicamenteux que les huiles colorées," Traité de pharmacie, p. 503.
M. Lesueur, chef des travaux chimiques à la faculté de médecine de Paris, a constaté par l'analyse différente, le 1er juin 1851, que l'huile couleur paille de M. Hogg contient presque le double des principes actifs de plus que les huiles de foie de morue brunes.
AVIS—Pour éviter toute contrefaçon, nous prévenons que nous ne vendons notre huile que dans des flacons triangulaires dont ci-contre le modèle, et jamais en bouteilles, en litre et au détail.—Remise de 25 0/0 aux pharmaciens, en prenant 24 ½ flacons. Mêmes conditions chez MM. les droguistes.—Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez E. Guillot, droguiste, L. Castel et P. Ducongé, pharmaciens.

HOTEL DES DEUX-MONDES.

Mme LEQUEU, PROPRIÉTAIRE, 8, RUE D'ANTIN, A PARIS, PRÈS les TUILLERIES les BOULEVARDS et la PLACE VENDOME.

TRESOR DE LA POITRINE. PATE PECTORALE DE DEGENETAIS PHAR

Parmi tous les médicaments employés jusqu'à ce jour pour combattre la toux et les affections de poitrine aiguës, la pâte pectorale de Dégenétais se recommande par ses propriétés bienfaisantes et incontestables. Les nombreuses guérisons obtenues par ce médicament précieux lui ont valu l'approbation et les témoignages honorables des plus célèbres médecins de la faculté de Paris. Cette pâte pectorale, d'un goût très agréable, guérit très rapidement les rhumes, les catarrhes, enrouements, toux ... [illegible] ... coqueluche dont les enfants souffrent ... à la santé des enfants ... ne conservent plus ... dans la bouche ...
Adresser les demandes, 16, rue Montmartre à Paris.—Dépôt à la NOUVELLE-ORLEANS chez M. Ducongé et chez M. Louis Castel, droguiste, et dans les principales pharmacies.

L'UNION ... [illegible] ... Dépurative de ... Raspouin, pour les maladies du sang, des nerfs, de la gorge et de la poitrine, et de la dentition pour les affections de la peau, etc. ... 45, Paris.

PATE et SIROP DE NAFÉ D'ARABIE
Les professeurs de la Faculté de Paris ont constaté leur supériorité sur tous les pectoraux. Les Rhumes, Maux de Gorge, Grippe, Coqueluche et Irritations ou Inflammations de poitrine, a été constatée par tous les Médecins des hôpitaux de Paris.
RACAHOUT DES ARABES
Seul aliment approuvé par l'Académie de médecine de Paris.
Il rétablit les malades de l'estomac ou des intestins; il accélère la convalescence; il fortifie les enfants, et ses propriétés analeptiques, préservent des fièvres typhoïdes et épidémiques.
Le véritable Racahout de Delangrenier, rue Richelieu, 26, à Paris, se vend, ainsi que le Sirop et la Pâte de Nafé, à la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ducongé, Deville, pharmaciens.
La Pâte, le Sirop de Nafé, et le Racahout se trouvent chez L. Castel, encoignure Ste Anne et Royale, et Ed. Guillot, 148 Royale, à la Nouvelle-Orléans.

CARTOUCHES DAVOUST,

Avantage, justesse infaillible, pas de coup de balle ni d'écartement, chargement très facile et prompt, sécurité complète en cas de mauvais chargement, le canon n'éclate pas même avec de la terre bouchant le bout du canon—à grande et à petite portée.—Dépôt général No 110 rue de Rivoli, à PARIS.
A la NOUVELLE-ORLEANS, chez M. LOUIS CASTEL.

AMEUBLEMENS RICHES.

Alexandre VRIGNONEAU,
Tapissier---Décorateur,
A Paris, rue de Saintonge, No 64.
Sièges confortables et de présentation, Décors, Tentures, Rideaux, Tapis, Meubles et Bronzes. Commission-Exportation, Renseignements franco.

ALFRED MERCIER, D. M. P.
Consultations et Opérations Chirurgicales
DE MIDI A 2 HEURES P. M.,
Rue Dauphine, No 53,
entre Douane et Bienville,
4 déc—1an Nouvelle-Orléans.

EAU DENTIFRICE DU DOCTEUR HENOQUE,

MEDECIN DE LA FACULTE DE PARIS,
CHIRURGIEN-DENTISTE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, MEDAILLE D'OR.
Le Dr Henoque a constaté pendant une longue pratique que la perte des dents et les maladies des gencives proviennent souvent de l'emploi de dentifrices contenant des substances nuisibles. Le public trop crédule accepte légèrement ces mélanges dangereux, qu'on trouve dans le commerce.
Frappé de ces graves inconvénients, le docteur Hénoque, éclairé par une étude sérieuse de l'hygiène de la bouche, par ses connaissances en chimie, a composé, dans un but d'utilité générale, une EAU DENTIFRICE très suave dont les propriétés exceptionnelles sont consacrées par l'expérience et par di vers corps savants.
L'eau dentifrice du Dr Hénoque raffermit les dents ébranlées, prévient la carie ou en arrête les progrès.
Elle calme, et souvent guérit, les douleurs de dents les plus vives.
On l'emploie avec succès dans les ulcérations, le ramollissement, l'engorgement et l'inflammation chronique des gencives.
L'usage habituel de l'Eau du Dr Hénoque maintient la bouche en bon état et lui donne un parfum très agréable.
L'Eau du Dr Hénoque assainit et conserve les pièces artificielles.
La POUDRE du Dr HENOQUE s'emploie simultanément avec l'EAU.
A PARIS chez le Dr Henoque, médecin-dentiste, rue St-Honoré, 253. MAISON SPECIALE rue Vivienne, 41. Se trouvent chez les principaux pharmaciens et parfumeurs de l'Etranger. Prix 3 fr. et 5 fr. le flacon. Dépôt à la Nouvelle-Orléans chez M. Louis Castel, droguiste.
N. B. Chaque flacon a son étiquette revêtue de la signature du Dr Hénoque, et doit porter également l'empreinte de son cachet. Les mots Eau du Dr Henoque et la croix sont moulés dans le verre du flacon.

ROB LAFFECTEUR,

SEUL AUTORISÉ
EN FRANCE, EN BELGIQUE ET EN RUSSIE.
Le Rob végétal du docteur Boiveau Laffecteur, seul autorisé et garanti véritable par la signature du docteur Giraudeau de Saint-Gervais, est bien supérieur à tous les sirops dépuratifs dits de Larrey, de Cuisinier, de Salsepareille, de Saponaire, etc. Il remplace l'huile de foie de morue, le sirop anti-scorbutique, les essences de salsepareille, ainsi que toutes les préparations à base d'iode, d'or, etc. Le Rob est recommandé pour guérir les DARTRES, ABCÈS, GOUTTE, M. RASME, CATARRHES de VESSIE, PALES COULEURS, TUMEURS BLANCHES, ASTHME NERVEUX, ULCÈRES, GALES DÉGÉNÉRÉES, RHUMATISME, HYPOCONDRIE, HYDROPISIE, GRAVELLE, SYPHILIS, GASTRO-ENTÉRITE, SCROFULES, SCORBUT, etc.
DEPOTS (renseignements et prospectus gratis), à New-York, chez M. Gabriel Blondin, agent général, William street; chez MM. Fougera frères, pharmaciens, 31, North William street; et chez M. Leroy, ph. 771, Broadway. A la Nouvelle-Orléans, chez M. Ed. Guillot, négociant, 148, rue Royale; chez M. Ducongé, droguiste, 69, rue de Chartres; chez M. L. Castel, pharmacien-droguiste, rue Ste-Anne et rue Royale; chez M. Béville, négociant. A Montréal, Canada, chez le Dr Picault. A Saint-Thomas, chez MM. Nunès et Gomez et Cie, négociants—Vera-Cruz, J. I. Esteva.—Tampico, Delille.—Mexico, Maillefert, droguiste.—San Francisco, Seully.—Porto-Rico, Trellard, ph.—Port-au-Prince, Girard, ph.—Caracas, Hermann Cohen.—Buenos-Ayres, Bury.—Montevideo, Las Carreras.—Carthagène, Henriquez.
On expédie le Rob contre l'envoi d'un bon sur un banquier ou d'un mandat à la poste. L'entrepôt général du véritable Rob Boyveau Laffecteur se trouve exclusivement à Paris, chez le docteur Giraudeau de St-Gervais, rue Richer, 12.—Consultations gratuites par correspondance, en s'adressant à M. le Dr. Giraudeau de St-Gervais, rue Richer, 12, à Paris.
Avis à MM. les Droguistes et Pharmaciens américains.
Les demandes en gros peuvent être adressées également à M. H. Gaillardet, comm., 31, rue Trévise, à Paris.

Véritable LEROY

PARIS. — Rue de Seine, 51. — PARIS.
Le PURGATIF LE ROY, le seul reconnu le plus efficace pour la guérison de toutes les maladies, causées par l'altération des humeurs, est toujours accompagné d'une instruction de 12 pages, à l'aide de laquelle les malades peuvent toujours recouvrer la santé, aussi ne saurions-nous trop recommander de bien l'étudier avant de commencer le traitement. Mais, comme il existe un grand nombre de falsifications très dangereuses, on ne doit exiger que du VÉRITABLE et l'on ne saurait prendre trop d'attention à l'avis qui suit:
Ne devront être considérées comme VÉRITABLES que les Fioles d'un quart de litre, sortant de la PHARMACIE COTTIN, accompagnées d'une NOTICE indiquant le traitement et représentant: 1o Les mots Pharmacie Cottin, en relief sur le verre et le cachet — 2o Une étiquette imprimée sur un fond guilloché de jaune, laissant ressortir en blanc les mots: PURGATIF LE ROY, avec ma signature à la main et la griffe Le Roy. — 3o Enfin et N. B. Toutes les bouteilles portent, entre le bouchon et le papier bleu rapportant mon cachet, une étiquette imprimée en jaune avec les griffes LE ROY, COTTIN et SIGNORET, et la timbre ... de la TIMBRE IMPÉRIAL du gouvernement français.
AVIS. LES VÉRITABLES PILULES ET BOLS du chirurgien LE ROY, qui ne se trouvent aussi que dans la PHARMACIE COTTIN, devront présenter des étiquettes offrant les mêmes caractères distinctifs.
N. B. — Les personnes qui ne se trouveront pas assez renseignées par les NOTICES qui accompagnent les flacons, pourront se procurer chez nos Dépositaires la MÉTHODE CURATIVE du chirurgien LE ROY, 1 volume in-8o, du prix de 2 francs; ouvrage parvenu à la 21e édition.
Dépôts: à la Nouvelle-Orléans, du VÉRITABLE LE ROY, chez M. Ducongé, droguiste, rue de Chartres, chez M. Edouard Guillot, négociant, 148, rue Royale; et chez M. A. Michoud, négociant. Et dans les meilleures Pharmacies des Etats-Unis. Pour l'envoi d'une valeur acceptable sur Paris, à 60 jours de vue au plus et de 500 fr., on jouit de la remise et de l'Escompte le plus fort. La Maison n'a aucune succursale, on doit s'adresser directement rue de Seine, 51, à M. Signoret, Docteur-Médecin, seul continuateur de la Méthode Le Roy.
Signoret.
Dépôt également chez L. Castel, droguiste, N. Orléans, coin Royale et Ste Anne.

PURGATIF à la MAGNÉSIE Chocolat-Desbrière. Goût agréable, EFFICACITÉ CERTAINE, une tablette suffit pour purger. A petites doses, il détruit la constipation.—Ph. r. Lepelletier, 9, Paris.
VINAIGRE de TOILETTE COSMACETI, par la finesse de son parfum, par des propriétés lénitives et bienfaisantes, ce nouveau vinaigre est supérieur à toutes préparations de ce genre. Paris, rue Vivienne, 55.
Nlle-Orléans, chez Louis Castel, droguiste; Ed. Guillot, idem; et J. F. Ducongé, idem, et dans les principales pharmacies.

CHAPEAUX MECANIQUES POUR DAMES.

AD: TRAVERSIER, Inventeur bréveté,
31, RUE DES JEUNEURS, A PARIS.
Ces chapeaux, fonctionnant avec une extrême facilité, par un mécanisme aussi simple qu'ingénieux qui les fait se tenir sur la tête sans épingles, se réduisent à 7 centimètres d'épaisseur; peuvent se faire, sans augmentation de prix, en toutes espèces d'étoffes, aussi gracieux, aussi beaux et aussi riches qu'on peut le désirer, ornés de dentelles, plumes ou fleurs; se sont chiffonnent nullement et pouvant être conservés et fermés 1,000 fois sans aucune altération. C'est un immense avantage pour les dames de pouvoir mettre une ½ douzaine de chapeaux dans le fonds d'une malle ou un tiroir de meuble. GROS et DETAIL. Les demandes peuvent être adressées, 31 rue des Jeûneurs, à Paris.

VITALINE

STECK de STUTTGARD.
Les Docteurs Langlois, C. A. Cristophe, Baudard, Maillot, Dupuy, Letellier, Moufrav, Th. Varis, Henrich Durand, etc. membres des facultés de médecine de Paris, de Strasbourg ont constaté dans leurs rapports: 1o que la VITALINE STECK était douée d'une action revivifiante très prompte sur les bulbes pilifères, dont elle réveille l'activité, paralysée ou affaiblie: 2o que son emploi très facile, en toute saison, n'offre aucun danger, en raison de sa composition (toute végétale) ne contenant aucune principe délétère, ainsi que l'ont prouvé plusieurs analyses chimiques, aucune autre préparation que la Vitaline Steck, n'a obtenu des suffrages médicaux aussi nombreux, et aussi concluants.—Le flacon, 20 francs avec l'instruction. A PARIS au Dépôt général chez V. Rocrox, aîné, seul propriétaire 39, Boulevard de Sébastopol, et dans les meilleures maisons de France et de l'Etranger.—NOTA. Chaque flacon est toujours revêtu du timbre impérial français et d'une marque de fabrique spéciale déposée.—Dépôts à New-York, Fougera frères, pharmaciens; Ed. Gaudelet et Gouré, droguistes. A la Nouvelle-Orléans, Ed. Guillot, droguiste; Louis Castel, pharmacien.—A la Havane, A. R. Longueil négociant;—A Mexico, E. Maillefert et Co.

PHARMACIE DE T. P. HOGG, 2, rue Castiglione, à Paris.
Nouveaux médicamens PEPSINE ... AUX FERRUGINEUX
PEPSINE Pure le 5 fr. Au fer réduit do ½ fl. A l'iodure, do ½ fl.
A NEW-YORK JOHN MILHAU, ph 183 Broadway; M. FOUGERA, ph., 30, North William st. NOUVELLE-ORLÉANS: M. DELOCHE, ph. Louis CASTEL, dr. MEXICO: MM. MAILLEFERT, p. HAVANE: LERIVEREND, ph.
1o PILULES NUTRITIVES A LA PEPSINE ACIDIFIÉE, en vue des affections gastralgiques, dyspeptiques, etc., et dans tous les cas où ... gestion est difficile ou impossible.
"L'aliment n'est qu'une substance brute sans vertu nutrimentive par elle-même, et qui laisse périr d'inanition celui qui ne digère point." (Dyspepsie et Consomption). Dr Lucien CORVISART, médecin de S. M. l'empereur des Français.
2o PILULES DE PEPSINE AU FER REDUIT PAR L'HYDROGENE, en vue des maladies chlorétiques et des affections qui en dépendent: (pertes blanches, pâles couleurs, menstruation difficile,) et de fortifier les tempéraments débilités.
"Le fer réduit par l'hydrogène est le meilleur des préparations ferrugineuses." BOUCHARDAT.
"A l'aide de la force vive que contient la Pepsine, les aliments sont transformés en nutriment." (Etudes sur les aliments et nutriments.) Dr Lucien CORVISART.
3o PILULES DE PEPSINE A L'IODURE FERRUGINEUX INALTERABLE, en vue des maladies scrofuleuses, lymphatiques, la phthisie, la cachexie chlorotique et les affections atoniques générales de l'économie.
Ces trois préparations se vendent seulement en flacon triangulaires avec la garantie du cachet et de la signature de T. P. HOGG, pharmacien chimiste, rue de Castiglione, 2, à Paris; elles se trouvent chez les principaux pharmaciens. A la Nouvelle-Orléans, chez Ed. Guillot 148 rue Royale.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE R. GAFFARD

A VERSAILLES, 32, RUE DE L'ORANGERIE.
Capsules et Dragées au copahu, au cubèbe, au ratanhia, au fer, à l'alun, au cachou, à l'huile de foie de morue et huile de ricin.
Dragées, Pastilles et Biscuits à la santonine. Graine de santé, Papier chimique, Sirop de salsepareille.—Injection tanin, 3 numéros. Injection solide, Bougies, suppositoires, etc.
Granules de Digitaline, Vératrine, Atropine, Valérianate d'atropine, Hydroclorate de morphine, Acide arsénieux, Aconitine, Conicine, etc.
Dragées de sous-nitrate de Bismuth, Aloès, Rhubarbe, Calomel, Charbon, Fer réduit et Lactate de fer. Pilules et Dragées ferrugineuses. Poudre purgative ou Limonade purgative.
Le prix-courant sera envoyé à MM. les Pharmaciens et Droguistes, qui en feront la demande (affranchie.) Ces spécialités sont cotées à un prix très-bas. Le commerce américain jouira de la plus forte remise possible, les demandes directes devront être accompagnées de traites sur Paris à 30 ou 60 jours de vue.
DÉPOT: chez M. Louis CASTEL, Pharmacien-Droguiste, à la Nouvelle-Orléans.

PLUS DE PEINTURE SALE!
Nettoyage instantané par soi-même et sans altération de toutes les peintures à l'huile par la
POUDRE DE BELOT
brevetée, fournisseur des ministères, bâtiments de l'état, etc. No 11, rue St LAZARE, à PARIS. La boîte 1 franc. Cette poudre a été approuvée à l'unanimité par la Société centrale des architectes. Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis Castel.

A PARTIR de ce jour, et d'un commun accord, nous changeons notre raison sociale de "PAUL JUGE FILS & Co," établie en cette ville depuis le 1er février 1840, en celle de PAUL JUGE, FABRY & Co.
PAUL JUGE FILS,
CESAIRE FABRY.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1859.
Des aujourd'hui nous continuerons comme par le passé et sous notre nouvelle raison sociale, le ... [illegible]
PAUL JUGE, FABRY & CO.
1erjanv—3m 27, rue St-Louis

... à vendre. A VENDRE. ... CONDE ...
KEROSINE—Nouvelle composition pour détacher instantanément toute espèce de soieries, de velours et de draps. Article supérieur pour nettoyer les gants de peau.
KEROSINE extra purifiée, manufacturée expressément pour brûler les machines à coudre.
E. NAUTRE & CO, Agents.

SEULE AGENCE
DE LA CÉLÈBRE MANUFACTURE
"Stacker"—Tennessee.
LE soussigné ayant toujours en mains un assortiment complet de chaudières, fourneaux, grilles et gueules de fourneaux, les vendra comme suit: ... [illegible]
E. D. LA VILLEBEUVRE ... 12, rue de l'Union.

VENTES A L'ENCAN.

SUCCESSION DE
Feu JOHN McDONOGH.
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Seconde grande vente, sans réserve, à un très long crédit, de terrains de valeur, améliorés et non, situés dans les meilleurs quartiers du Deuxième District, pour des billets sans endosseurs.

PAR N. VIGNIE,
BUREAU ... [illegible]
Bureau, encoignure de la rue Conti et du Passage de la Bourse:
MERCREDI, 23 FEVRIER 1859, et le lendemain, à midi, il sera vendu à l'encan, aux plus hauts et derniers enchérisseurs, dans la Rotonde de l'Hôtel St Louis, rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres, conformément aux résolutions et ordonnances de la ville de la Nouvelle-Orléans, les propriétés ci-après décrites échues en partage à la Nouvelle-Orléans, de la succession de feu John McDonogh:

1.—DEUX TERRAINS DE TRES GRANDE VALEUR situés dans l'îlet compris entre les rues de la Douane, Passage de la Bourse et Canal. Les dits terrains sont désignés par les nos 1 et 2. Le no 1 a 40 pieds de face à la rue Royale, sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, face à la rue de la Douane. Ensemble, la magnifique bâtisse en granit qui se trouve sur le dit terrain et qu'occupe actuellement la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Cette propriété est louée à bail à la Banque des Citoyens de la Louisiane jusqu'au 31 octobre 1860, à raison de $4000 par an, payable tous les mois. Elle sera vendue sujette au dit bail.

Le terrain no 2 a 35 pieds 4 pouces de face à la rue de la Douane, sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et face au Passage de la Bourse. Ensemble, la bâtisse en brique, à trois étages, à colonnes en granit, connue sous le nom de « Continental Exchange » et « Third Justice Court » (Cour du Troisième Juge de Paix) qui se trouvent sur le dit terrain.

Cette propriété est louée à bail à W. F. Hodgkins, pour un an, du 1er novembre 1858 au 31 octobre 1859, à raison de $1800 par an, payable tous les mois. Elle sera vendue sujette au dit bail.

2.—QUATRE TERRAINS situés dans l'îlet compris entre le Passage de la Bourse et les rues Bienville, Royale et Conti. Les dits terrains sont désignés par les nos 9, 1, 11 et 12 et ont chacun 16 pieds de face au Passage de la Bourse sur environ 21 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur.

Ces propriétés sont louées à bail au Dr Edward Amos, pour un an, du 1er novembre 1858 au 31 octobre 1859, à raison de $160 par an, payable le moitié le 1er mai 1859 et la moitié le 1er novembre 1859. Elles seront vendues sujettes au dit bail. Les acquéreurs auront droit au loyer à partir du 1er mars 1859. Ce loyer sera partagé entre eux au pro-rata, d'après le montant de ce qui sera adjugé à chacun d'eux.

3.—QUINZE TERRAINS DE VALEUR situés dans l'îlet compris entre les rues Levée, Bienville, Nouvelle-Levée et Conti. Les dits terrains sont désignés par les nos 1 à 7 et 15 à 22. Le terrain no 1 a 27 pieds de face à la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de 48 pieds 10 pouces de profondeur sur une ligne, 42 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 2 et 26 pieds sur la ligne de fond.

Ce terrain est loué à bail jusqu'au 31 octobre 1859 à M. A. Legos, à raison de $300 par an. Ledit bail est vendu avec le terrain no 1. Le locataire ayant déjà payé $200 en acompte. L'acquéreur n'aura droit qu'au reste du dit bail, c'est à dire $100

Le terrain no 2 a 21 pieds et 1 1/2 pouce de face à la rue Nouvelle-Levée, sur une profondeur de 64 pieds 3 pouces 4 lignes sur une ligne et 58 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 3.

Le terrain no 3 a 21 pieds et 1 1/2 pouce de face à la rue Nouvelle-Levée, sur 61 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne et 56 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre ligne qui le sépare du terrain no 4.

Le terrain no 4 a 21 pieds 1 1/2 pouce de face à la rue Nouvelle-Levée, sur 58 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur une ligne, et 52 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne qui le sépare du terrain no 5.

Le terrain no 5 a 21 pieds et 1 1/2 pouce de face à la rue Nouvelle-Levée, sur une profondeur de 55 pieds 6 pouces sur une ligne et 49 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 6.

Le terrain no 6 a 21 pieds et 1 1/2 pouce de face à la rue Nouvelle-Levée, sur une profondeur de 52 pieds 6 pouces 4 lignes sur une ligne et 46 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 7.

Le terrain no 7 a 21 pieds et 1 1/2 ligne de face à la rue Nouvelle Levée, sur 49 pieds 7 pouces de profondeur sur une ligne, et 43 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre ligne latérale.

Le terrain no 15 a 20 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 37 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles.

Le terrain no 16 a 20 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 40 pieds 3 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles.

Le terrain no 17 a 20 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 43 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles.

Le terrain no 18 a 20 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 46 pieds 7 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles.

Le terrain no 19 a 20 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 49 pieds 7 pouces, entre lignes parallèles.

Le terrain no 20 a 20 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 52 pieds 9 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles.

Le terrain no 21 a 20 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 55 pieds 8 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles.

Le terrain no 22 a 20 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 58 pieds 6 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles.

Les terrains du dernier dessus sont loués à bail à M. James D. Denègre, à raison de $300 par an, jusqu'au 31 octobre 1859. Lesdits terrains seront vendus séparément. Les acquéreurs auront droit au loyer à partir du 1er mars 1859 et ledit loyer sera partagé entre eux au prorata, d'après le montant de ce qui sera adjugé à chacun d'eux.

4.—UN CERTAIN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Ste-Anne, Dauphine et Dumaine. Ledit terrain a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 122 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles. Ensemble les bâtisses qui se trouvent sur ledit terrain.

Cette propriété est louée à bail à José Alexander, pour un an, du 1er novembre 1858 au 31 octobre 1859 à raison de $180 par an, payable tous les mois. Elle sera vendue sujette au dit bail.

5.—UN TERRAIN situé dans l'îlet borné par les rues St-Claude, St Philippe, Remparts et Dumaine. Ledit terrain forme le coin des rues St Claude et St Philippe, et a 33 pieds 4 pouces 4 lignes face à la rue St-Claude, sur une profondeur de 72 pieds 5 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles, face à la rue St-Philippe. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

6.—UN TERRAIN dans l'îlet borné par les rues de Quartier, Dauphine, Esplanade et Bourbon. Ledit terrain a 60 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue du Quartier, sur une profondeur de 130 pieds 11 pouces, sur une ligne de 60 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du fond; avec deux maisons basses en étage qui y sont construites.

Cette propriété est louée à bail à M. Fraschetta, pour une année, à partir du 1er novembre 1858 jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $200 par an, payable par mois, et sera vendue sujette audit bail.

7.—UN CERTAIN TERRAIN dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Remparts, Hôpital et Bourgogne, ayant 43 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 121 pieds 8 pouces 2 lignes, sur une ligne, et de 106 pieds 6 pouces sur l'autre ligne, en ligne droite vers les Remparts; sur ces 5 pieds 2 pouces 5 lignes et s'étend à une autre profondeur de 28 pieds 10 pouces 5 lignes, de manière à avoir 43 pieds 9 pouces 7 lignes, sur la ligne du fond; avec les bâtisses qui y sont construites.

8.—UN CERTAIN TERRAIN dans l'îlet borné par les rues Dauphine, St Philippe, Bourbon et Ursulines, ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

9.—UN CERTAIN TERRAIN TRIANGULAIRE dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues de Quartier, Derbigny et Roman, portant le no 1, ayant 60 pieds 5 pouces de face au Chemin du Bayou, 61 pieds 3 pouces de face à la rue de Quartier, et 35 pieds 9 pouces sur la ligne du fond.

10.—NEUF TERRAINS dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Roman, Quartier et Derbigny, portant les nos de 2 à 10.

Le terrain no 2 a 19 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue de Quartier, 99 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur une ligne et face à la rue Roman, 102 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur, sur l'autre ligne, et 45 pieds 1 pouce 1 ligne, sur la ligne du fond.

Les terrains nos 3 4 et 5 ont chacun 33 pieds 2 pouces de face à la rue de Quartier, sur une profondeur de 103 pieds 3 pouces 7 lignes, entre lignes parallèles, avec les édifices qui y sont construits.

Les terrains nos 6, 7 et 8 ont chacun 33 pieds 2 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 103 pieds 3 pouces 7 lignes, entre lignes parallèles.

Le terrain no 9 a 40 pieds 9 pouces face à la rue de l'Esplanade, 103 pieds 3 pouces 7 lignes de profondeur sur une ligne, 99 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, sur l'autre ligne latérale, et 13 pieds 1 pouce et 1 ligne, sur la ligne du fond; avec les édifices qui s'y trouvent.

La maison basse sur le terrain no 9 est louée à bail à Vincent Blanc, pour une année, à partir du 1er novembre 1858 jusqu'au 30 octobre 1859, à raison de $4 par mois, et sera vendue sujette audit bail.

Le terrain no 10 a 33 pieds face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 99 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles, et face à la rue Roman.

11.—UN CERTAIN TERRAIN situé presqu'en face de la jonction du Chemin du Bayou et de la rue de l'Esplanade, borné par les rues Esplanade, Galvez, Kerlerec et Miro, ayant 30 pieds de face à la rue Esplanade, sur 101 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

12.—DIX-SEPT TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Miro, St Philippe et Tonti, et portant les nos 1 à 17

Les terrains nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ont chacun 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain no 1 forme le coin des rues Dumaine et Miro.

Le terrain no 8 a 61 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Dumaine, sur une profondeur irrégulière de 106 pieds 10 pouces et 4 lignes, sur une ligne, 100 pieds de profondeur, sur l'autre ligne, et 34 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 9 a 36 pieds 6 pouces 5 lignes face à la rue Miro, sur une profondeur irrégulière de 264 pieds 2 pouces 7 lignes sur une ligne, 230 pieds 5 pouces 6 lignes, sur l'autre ligne, et 36 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 10 a 36 pieds 6 pouces 5 lignes face à la rue Miro, sur 230 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur sur une ligne, 208 pieds 10 pouces 5 lignes sur l'autre ligne, et 36 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne de derrière.

Le terrain No 11 a 36 pieds 6 pouces 5 lignes face à la rue Miro, sur 208 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, sur une ligne, 196 pieds 2 pouces 5 lignes sur l'autre ligne, et 36 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 12 a 36 pieds 6 pouces 5 lignes face à la rue Miro, sur 196 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur, sur une ligne, 170 pieds 6 pouces 3 lignes de profondeur sur l'autre ligne, et 36 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne du fond.

Les terrains Nos 13, 14, 15 et 16 ont chacun 30 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 13 forme le coin des rues St Philippe et Miro.

Le terrain No 17 a 22 pieds 1 pouce 6 lignes face à la rue St Philippe, sur une profondeur irrégulière de 106 pieds 10 pouces 4 lignes, sur une ligne, 100 pieds de profondeur, sur l'autre ligne, et 59 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du fond. Les 17 terrains ci-dessus décrits ont contigus.

13.—SIX TERRAINS dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Miro, Ursulines et Tonti, portant les Nos de 1 à 6.

Les terrains Nos 1 et 2 ont 33 pieds face à la rue St-Philippe, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme le coin des rues St-Philippe et Miro.

Le terrain No 3 a 51 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur irrégulière, de 106 pieds 10 pouces et 4 lignes sur une ligne, 100 pieds sur l'autre ligne, et 21 pieds 5 pouces 5 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 4 a 33 pieds face à la rue Miro, sur une profondeur irrégulière de 57 pieds 6 pouces 5 lignes, sur une ligne, 76 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur, sur l'autre ligne, et 34 pieds 5 pouces 7 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 5 a 33 pieds face à la rue Miro, sur une profondeur irrégulière de 76 pieds 4 pouces 1 ligne, sur une ligne, 64 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, sur l'autre ligne, et 34 pieds 5 pouces 7 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 6 a 19 pieds 2 pouces 5 lignes face à la rue des Ursulines, sur 125 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Miro, 124 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur, sur l'autre ligne, et 64 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne du fond.

14.—DIX SEPT TERRAINS dans l'îlet No 23, en face du bayou St-Jean, borné par les rues du Port, Ste-Anne, Hagan (autrefois Première) et Dumaine, portant les Nos 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 18, 19, 20, 21, 25, 26, 29, 30 et 31.

Le terrain No 1 forme le coin des rues Port et Ste-Anne, et a 30 pieds 6 pouces 5 lignes face à la rue du Port, sur une profondeur de 145 pieds 7 pouces, sur une ligne, 150 pieds 1 ligne, sur l'autre ligne, et 30 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 4 a 29 pieds 6 pouces 3 lignes face à la rue du Port, 155 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur, sur une ligne latérale, 160 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur, sur l'autre ligne, et 29 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 5 a 29 pieds 6 pouces 3 lignes face à la rue du Port, 160 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur, sur la ligne qui le sépare du terrain No 4, 165 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne, et 29 pieds 4 pouces 6 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 6 a 29 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue du Port, 165 pieds 5 pouces ... [illegible] ... et 29 pieds 6 pouces ... sur la ligne du fond.

Le terrain No 7 a 29 pieds ... [illegible] ...

Le terrain no 8 a 29 pieds 6 pouces 3 lignes face à ...

Le terrain no 10 a 30 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue du Port, 185 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 9, 187 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale, et 30 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond.

Les terrains nos 18, 19, 20, 21 et 22 ont chacun 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain no 22 forme le coin des rues Dumaine et Hagan.

Les terrains nos 25, 26, 29 et 31 ont chacun 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

15—SEIZE TERRAINS dans l'îlet no 14, borné par les rues Dumaine, Hagan (autrefois Première), St Philippe et Rendon (autrefois Seconde) portant les nos 3, 4, 5, 6, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28 et 29.

Les terrains nos 3, 4, 5 et 6 ont chacun 29 pieds 6 pouces 1 ligne face à la rue Hagan, sur 153 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles, et 28 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne du fond.

Les terrains nos 17, 18, 19, 20, 21 et 22 ont chacun 28 pieds 2 pouces 1 ligne face à la rue Rendon, sur une profondeur de 153 pieds 11 pouces 1 ligne, entre lignes parallèles, et 28 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne du fond.

Les terrains nos 24, 25, 26, 27, 28 et 29 ont chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

TRENTE TERRAINS, dans l'îlet no 13, borné par les rues Dumaine, Rendon (autrefois Seconde) St Philippe et Lopez (autrefois Troisième) portant les numéros de 1 à 22 et de 26 à 28

Les terrains nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ont chacun 29 pieds 2 pouces 4 lignes face à la rue Rendon sur une profondeur de 151 pieds, 11 pouces 1 ligne entre lignes parallèles, et 28 pieds 5 lignes sur la ligne du fond.

Les terrains nos 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 ont chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles—Le terrain no 7 forme le coin des rues Rendon et St Philippe, et le terrain no 16 forme le coin des rues Lopez et St Philippe.

Les terrains nos 17, 18, 19, 20, 21 et 22 ont chacun 27 pieds 10 pouces 7 lignes face sur la rue Lopez, sur une profondeur de 153 pieds 11 pouces et 1 ligne entre lignes parallèles, et 28 pieds 5 lignes sur la ligne du fond.

Les terrains nos 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32 ont chacun 30 pieds, 9 pouces 3 lignes face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles et 30 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne du fond. Le terrain no 32 forme le coin des rues Rendon et Dumaine.

16—SEPT TERRAINS, dans l'îlet no 14 borné par les rues Rendon, St Philippe, Lopez et Dumaine, portant les numéros 6, 13, 14, 15, 16 et 18. Le terrain no 6 fait face à la rue Lopez et a 27 pieds 10 pouces 8 lignes sur une profondeur de 153 pieds 11 pouces, 6 pouces 6 lignes. Les terrains nos 14, 15, 16, 17 et 18 ont chacun environ 27 pieds 9 pouces sur une profondeur d'environ 87 pieds—Les terrains nos 13, 14 et 15 font face à la rue Salcedo. Lesdits sept terrains sont vendus en bloc.

17—QUARANTE-UN TERRAINS dans l'îlet no 18, borné par les rues Dumaine, White, (autrefois Sixième), St Philippe et Broad, et portant les nos de 1 à 41.

Le terrain No 1 a 31 pieds 10 pouces 7 lignes face à la rue White, sur une profondeur de 175 pieds 6 pouces 4 lignes, sur une ligne, et de 176 pieds, 4 pouces 2 lignes, sur l'autre ligne, et 31 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 2 a 31 pieds, 10 pouces 7 lignes face à la rue White, 175 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 1, et 176 pieds 2 pouces sur l'autre ligne latérale, et 31 pieds, 5 pouces 2 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 3 a 31 pieds 10 pouces 7 lignes face à la rue White, 175 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 2, de 174 pieds 11 pouces 6 lignes sur l'autre ligne, et 31 pieds 5 pouces 2 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 4 a 31 pieds 10 pouces 6 lignes face à la rue White, 174 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 3, de 174 pieds 4 pouces 4 lignes sur l'autre ligne latérale, et de 31 pieds 5 pouces 2 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 5 a 31 pieds 10 pouces 6 lignes face à la rue White, 174 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 4, 174 pieds 7 pouces 2 lignes sur l'autre ligne latérale, et 31 pieds 5 pouces 2 lignes sur la ligne du fond.

Les terrains Nos 6, 7, 8, 9, 10 et 11 ont chacun 29 pieds 1 ligne face à la rue St Philippe, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 6 forme le coin des rues White et St-Philippe.

Le terrain No 12 a 29 pieds face à la rue St Philippe, 179 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur sur une ligne, et 179 pieds 1 pouce 6 lignes sur l'autre ligne latérale.

Le terrain No 13 a 29 pieds face à la rue St Philippe, 119 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur, sur une ligne, et 119 pieds 6 pouces de profondeur, sur l'autre ligne.

Le terrain No 14 a 29 pieds face à la rue St Philippe, 119 pieds 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 13, et 178 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale.

Le terrain No 15 a 29 pieds face à la rue St-Philippe, 178 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 14, et 178 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, sur l'autre ligne.

Le terrain No 16 a 29 pieds face à la rue St-Philippe, 178 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 15, et 178 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale.

Le terrain No 17 a 29 pieds face à la rue St-Philippe, 178 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 16, et 178 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale.

Les terrains nos 18 à 19 ont chacun 29 pieds 2 pouces 7 lignes face à la rue Broad, sur 101 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et 29 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 20 a 29 pieds 2 pouces 2 lignes face à la rue Dumaine, 178 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur, sur une ligne, 178 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur, sur l'autre ligne, et 29 pieds, 2 pouces 3 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain No 21 a 29 pieds 2 pouces 2 lignes face à la rue Dumaine, 178 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur, sur la ligne qui le sépare du terrain No 20, 178 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne, et 29 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne du fond.

Le terrain No 22 a 29 pieds 2 pouces 2 lignes face à la rue Dumaine, 178 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 21, 178 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale, et 29 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne du fond.

Le terrain No 23 a 29 pieds 4 pouces 2 lignes face à la rue Dumaine, 178 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 22, 179 pieds 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale, et 29 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne du fond.

Le terrain No 24 a 29 pieds 4 pouces 2 lignes face à la rue Dumaine, 179 pieds 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 23, 179 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale, et 29 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne du fond.

Le terrain No 25 a 29 pieds 4 pouces 2 lignes face à la rue Dumaine, 179 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 24, 179 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale, et 29 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne du fond.

Les terrains numérotés de 34 à 41 ont chacun 29 pieds 4 pouces 2 lignes face à la rue Dumaine sur 100 pieds de profondeur et 1 ligne sur la ligne du fond. Le terrain no 41 forme le coin des rues Dumaine et White.

18—CINQ TERRAINS dans l'îlet no 67, borné par la Promenade Carondelet, les rues White, Toulouse et Broad et portant les nos 9, 10, 11, 12 et 13.

Le terrain No 9 a 31 pieds 9 pouces 4 lignes face à la Promenade Carondelet, sur 120 pieds 8 pouces de profondeur sur une ligne, 121 pieds 3 pouces de profondeur sur l'autre ligne, et 31 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain no 10 a 31 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la Promenade Carondelet, 121 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 9, 125 pieds 0 pouces de profondeur sur l'autre ligne latérale, et 31 pieds 5 pouces 4 lignes face à la rue Toulouse.

Le terrain no 11 a 31 pieds 9 pouces 6 lignes face à la Promenade Carondelet, 123 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 10, 126 pieds 8 pouces de profondeur sur l'autre ligne, et 31 pieds 5 pouces 5 lignes face à la rue Toulouse.

Le terrain no 12 a 31 pieds 9 pouces 6 lignes face à la Promenade Carondelet, sur la ligne qui le sépare du terrain no 11, 123 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur l'autre ligne, et 31 pieds 5 pouces 5 lignes face à la rue Toulouse.

Le terrain no 13 a 31 pieds 9 pouces 6 lignes face à la Promenade Carondelet, 123 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 12, 121 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale, et 31 pieds 5 pouces 5 lignes face à la rue Toulouse.

19—HUIT TERRAINS dans l'îlet no 30, borné par les rues Orléans, Broad, St Pierre et White, portant les nos de 1 à 8, ayant chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes face à la rue d'Orléans, sur 114 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et 30 pieds 9 pouces 3 lignes face à la rue St Pierre. Le terrain no 1 forme l'encoignure des rues Orléans et White, et est face à la rue St Pierre et White.

20—VINGT-DEUX TERRAINS dans l'îlet borné par les rues du Canal, Cortez, Douane et Télémaque, portant les nos de 1 à 21.

Les terrains Nos 1 et 3 ont chacun 34 pieds 3 pouces face à la rue de la Douane, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme le coin des rues Cortez et Douane.

Le terrain No 2 a 34 pieds 7 pouces 6 lignes face à la rue de la Douane, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 4 et 5 ont 34 pieds 7 pouces face à la rue de la Douane, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 6 a 34 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue de la Douane, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 7 et 8 ont chacun 34 pieds 3 pouces face à la rue de la Douane, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 8 forme le coin des rues Douane et Télémaque.

Les terrains Nos 9, 10 et 11 ont chacun 34 pieds 3 pouces 2 lignes face à la rue Télémaque, sur 128 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 12 et 13 ont chacun 34 pieds 3 pouces face à la rue du Canal, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme le coin des rues du Canal et Télémaque.

Le terrain No 14 a 34 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue du Canal, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 15 et 16 ont chacun 34 pieds 7 pouces face à la rue du Canal, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 17 a 34 pieds, 7 pouces, 4 lignes, face à la rue du Canal, sur une profondeur de 105 pieds, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 18 et 19 ont chacun 34 pieds 3 pouces face à la rue du Canal, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 19 forme le coin des rues du Canal et Cortez.

Les terrains No. 20, 21 et 22 ont chacun 34 pieds 3 pouces, 2 lignes, face à la rue Cortez, sur 128 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

21. TREIZE TERRAINS dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton et la rue St-Louis, Pierce et Conti, portant les numéros de 1 à 13.

Le terrain No 1 forme l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Conti et mesure 27 pieds 9 pouces 6 lignes face à l'avenue Carrollton, sur 36 pieds, 5 pouces ... de profondeur sur une ligne face à la rue Conti, ... [illegible] ... et 28 pieds 5 pouces 6 lignes sur la ligne de derrière.

Le terrain No 2 mesure 27 pieds 9 pouces 6 lignes face à l'avenue Carrollton, sur 115 pieds 6 pouces, 1 ligne de profondeur sur une ligne, 112 pieds 2 pouces, 3 lignes de profondeur sur l'autre ligne, et 27 pieds 3 pouces, 1 ligne, sur la ligne de derrière.

Le terrain No 4 mesure 27 pieds, 9 pouces, 3 lignes face à l'avenue Carrollton, sur 112 pieds, 10 pouces, 3 lignes sur une ligne, 112 pieds sur l'autre ligne, et 27 pieds 3 pouces, 1 ligne, sur la ligne de derrière.

Le terrain No 5 mesure 27 pieds, 9 pouces, 3 lignes, face à l'avenue Carrollton, sur une profondeur irrégulière de 105 pieds, 5 pouces, 4 lignes, sur une ligne, 105 pieds, 11 pouces, 4 lignes, sur l'autre ligne, et 27 pieds 3 pouces, 1 ligne, sur l'autre ligne de derrière.

Le terrain No 6 mesure 27 pieds, 9 pouces, 3 lignes face à l'avenue Carrollton, sur une profondeur irrégulière de 105 pieds, 5 pouces, 11 lignes sur une ligne, 101 pieds ... sur l'autre ligne, et 27 pieds 3 pouces, 1 ligne, sur l'autre ligne.

Le terrain No 7 mesure 27 pieds, 9 pouces, 4 lignes, face à l'avenue Carrollton, sur une profondeur irrégulière de 101 pieds, 5 pouces, 1 ligne, sur une ligne, 95 pieds, 4 pouces, 6 lignes, sur l'autre ligne, et 27 pieds 3 pouces, 1 ligne, sur la ligne de derrière.

Le terrain No 8 forme l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue St-Louis, et mesure 27 pieds, 9 pouces, 4 lignes face à l'avenue Carrollton, ... [illegible] ... sur la ligne de derrière.

Les terrains Nos 9, 10, 11, 12, mesurent chacun 30 pieds face à la rue St-Louis, sur 110 pieds, 3 pouces, 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme l'encoignure des rues Pierce et St-Louis.

Le terrain No 13 est un terrain triangulaire mesurant 53 pieds, 5 pouces, 6 lignes, face à la rue Pierce, sur une profondeur irrégulière de 130 pieds sur une ligne, 127 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale, et 31 pieds 5 pouces, 1 ligne, sur la ligne de derrière.

22. SEPT TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Pierce, St-Jacques, St-Louis, Scott, encoignure St-Jean, et Conti, désignés sous les numéros de 1 à 7.

Le terrain No 1 ... [illegible] ...

Les terrains Nos 2, 3, ... [illegible] ...

... [illegible] ...

Le terrain No 6 a 31 pieds 11 pouces 6 lignes ... [illegible] ...

Le terrain No 7 et ... [illegible] ...

sur l'autre ligne latérale, et 31 pieds 5 pouces 1 ligne, sur la ligne de derrière ... et 29 pieds 2 pouces 1 ligne ... 5 pouces, 6 lignes, et 31 pieds 5 pouces 1 ligne de 2 pouces ...

23. UNE VASTE PORTION DE TERRAINS située ... [illegible] ... Philippe ... Bienville ... Conti, ... [illegible] ... Dorgenois, Orléans ... Ste Philippe ...

Le seul conformément à des plans dressés par Louis H. Pilié, voyer de la ville, et qui seront exposés à la Rotonde de l'Hôtel St Louis, ... de la Bourse ... dans la rotonde de l'Hôtel St Louis ...

CONDITIONS.—Un cinquième comptant, et la balance à un crédit de un, deux, trois et quatre ans, pour les billets des acheteurs, payables à la Banque des Citoyens de la Louisiane, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, avec le privilège du vendeur et la clause de non aliénation. Lesdits billets porteront intérêt à raison de 6 pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à leur échéance. Ils ne seront pas payés à l'échéance, ils porteront un intérêt de 8 pour cent jusqu'à parfait paiement. Cette dernière condition ne pourra pas être interprétée de manière à autoriser aucun délai pour le paiement desdits billets.

Les édifices devront être assurés contre les risques du feu pour leur pleine valeur, et les polices d'assurances transférées annuellement au Trésorier de la ville, jusqu'au paiement du dernier billet. Dans le cas où les acquéreurs négligeraient ou refuseraient de se conformer à cette condition, lesdites polices d'assurances seront renouvelées par le Trésorier de la ville pour le compte desdits acquéreurs.

Les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs propres frais, et auront à se conformer aux conditions de la vente dans les quinze jours qui suivront celui de la vente. En cas de négligence de leur part, les propriétés par eux achetées seront revendues pour leur compte et à leurs risques, sans autre avis.

Les acquéreurs auront droit à partir du 1er mars prochain, droit au loyer des propriétés par eux achetées.

Les actes de vente pardevant E. Bouny, notaire de la ville, 94, rue Royale, aux frais des acquéreurs.

7 fév.

Part de la ville de Baltimore dans la

SUCCESSION DE FEU JOHN McDONOGH.

Vente très importante et à longs termes de propriétés de choix améliorées et de très beaux îlets et terrains situés dans le Premier District.

PAR N. VIGNIE,
BUREAU, No 8, Arcade de Banks.

JEUDI, 3 mars 1859, et le lendemain, à midi, il sera vendu à l'encan, au City Hotel, rue de la Commune, entre les rues Camp et Magasins, par ordre et sous la surveillance de MM. Brantz Mayer, William S. Peterkin et Thomas L. Emory, agents de la ville de Baltimore et conformément à une ordonnance du Maire et du Conseil de ville de ladite ville, enregistrée au bureau de H. B. Cenas, notaire public à la Nlle-Orléans—les propriétés décrites ci après et appartenant à la ville de Baltimore:

1.—UN TERRAIN d'encoignure de valeur, formant l'encoignure des rues Commerce et Girod, dans l'îlet compris entre les rues Nlle-Levée, Girod, Commerce et Lafayette. Ledit terrain a 35 pieds 8 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 85 pieds 11 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles, et faisant face à la rue Commerce. Ensemble un magasin en briques à trois étages, situé à l'encoignure, et deux magasins en briques à quatre étages, dans le fond, et faisant face à la rue Commerce.

2.—UN GRAND TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Nlle-Levée, Poydras, Commerce et Lafayette. Ledit terrain a 68 pieds 4 pouces de face à la rue Nlle-Levée sur une profondeur de 137 pieds 3 pouces sur une ligne, 132 pieds sur l'autre ligne, 66 pieds 10 pouces dans le fond et faisant face à la rue Commerce. Ensemble une bâtisse en briques à deux étages face à la rue Nlle-Levée, une bâtisse en briques à deux étages face à la rue Commerce et d'autres bâtisses en briques contenant les fours et tout ce qui est nécessaire pour une boulangerie bien établie. Cette propriété de valeur, connue sous le nom de "Boulangerie d'Aquin," est louée actuellement, à raison de $2000 par an, à MM. H. Rodriguez & Co.

3.—SIX TERRAINS, formant l'encoignure des rues Magasins et Girod, dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, Girod, Magasins et Notre-Dame. Lesdits terrains sont désignés par les nos 1 à 6.

Le terrain no 1 forme l'encoignure des rues Magasins et Girod et a 37 pieds 10 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 64 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue des Magasins, 64 pieds 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 2, sur 37 pieds 10 pouces sur la ligne du fond qui le sépare du terrain no 2. Ensemble, la maison basse en briques, une cuisine en briques à deux étages et toutes les améliorations qui se trouvent sur ledit terrain.

Le terrain no 2 touche aux terrains nos 1, 3 et 4 et a 64 pieds 4 lignes de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 63 pieds 4 pouces 3 lignes, 63 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du terrain no 5. Ensemble deux maisons en bois, bâtisses en briques, hangars et lieux d'aisances, etc.

Le terrain no 3 a 25 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Girod, sur une profondeur de 64 pieds 1 ligne sur la ligne qui le sépare du terrain no 1, 63 pieds 11 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain no 4 et 25 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du fond. Ensemble, une maison en briques à deux étages, une cuisine en briques à deux étages, hangars en bois, lieux d'aisance, etc.

Le terrain no 4 a 33 pieds 11 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare des terrains nos 2 et 3 et 127 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain no 5. Ensemble, une maison en bois et toutes les autres bâtisses en bois qui se trouvent sur ledit terrain.

Le terrain no 5 a 33 pieds 5 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble, une maison en bois et les dépendances qui se trouvent sur ledit terrain.

Le terrain no 6 est un grand terrain et a 38 pieds 9 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble, une maison en bois et toutes les autres bâtisses qui se trouvent sur ledit terrain.

Les terrains Nos 1, 4 et 5 sont loués par mois, à raison de $100, à Michael Sullivan.

Le terrain no 3 est loué à P. Radden, à raison de $33 1/3 par mois.

Les terrains nos 3 et 6 sont loués à P. O. Sullivan, à raison de $50 par mois.

4.—SEPT BEAUX TERRAINS, formant l'encoignure des rues Commerce et Julia, dans l'îlet compris entre les rues Nlle-Levée, Commerce, St Joseph et Julia. Lesdits terrains sont désignés par les nos 1 à 7.

Le terrain no 1 forme l'encoignure des rues Julia et Commerce et a 28 pieds 3 pouces de face à la rue Julia, sur une profondeur de 64 pieds 9 pouces 7 lignes de face à la rue Commerce, 63 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain no 2, et 28 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne du fond. Ensemble, un magasin en briques à trois étages, lequel se trouve sur ledit terrain, actuellement loué à raison de $20 par mois, à Daniel Rourke.

Le terrain no 2 a 21 pieds 10 pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces 7 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble, un magasin en briques à trois étages, désigné par le no 17.

Le terrain no 3 a 22 pieds 1 pouce de face à la rue Julia, sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces 7 lignes, entre lignes parallèles.—Ensemble, un magasin en briques à trois étages, désigné par le no 15.

Le terrain no 4 a 21 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Julie, sur 62 pieds 11 pouces 7 lignes entre lignes parallèles. Ensemble, un magasin en briques à trois étages, désigné par le no 13.

Le terrain no 5 a 22 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Julie, sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces 7 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble un magasin en briques à trois étages, désigné par le no 11 et loué à bail jusqu'au 31 octobre 1859, à $20 par mois.

Le terrain no 6 a 21 pieds 10 pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces 7 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble, un magasin en briques, à trois étages, désigné par le no 9 et loué à bail à J. Maher jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $15 par mois.

Le terrain No 7 a 21 pieds 11 pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces 7 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble, un magasin en briques à trois étages désigné par le no 7.

5.—TROIS TERRAINS, formant l'encoignure d'un triangle, compris entre les rues Félicité, Religieuses et Céleste. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1, 2 et 3.—Le terrain No 1 est un double terrain d'encoignure et a 36 pieds 7 pouces de face à la rue Félicité, 96 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Religieuses, 31 pieds de face à la rue Céleste et 74 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 2—Ensemble, une petite bâtisse servant de boutique de forgeron.

Le terrain No 2 a 36 pieds 7 pouces de face à la rue Félicité, 31 pieds de face à la rue Céleste, sur une profondeur de 74 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 1 et 55 pieds 1 pouce sur la ligne qui le sépare du terrain No 3.

Le terrain No 3 a 104 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Félicité, 90 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Céleste et 55 pieds 1 pouce sur la ligne qui le sépare du terrain No 2.

Le tout est loué à bail jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $10 par mois.

6—DEUX TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Céleste, Tchoupitoulas, Nouvelle Levée et St James. Lesdits terrains sont désignés par les nos 1 et 2 et ont les dimensions suivantes au pied américain:

Le terrain No 1 a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur sur la ligne du fond et 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain no 2 a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur sur la ligne du fond et 127 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout est loué à bail jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $6 par mois.

CINQ TERRAINS désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 et formant ensemble l'îlet triangulaire borné par les rues Tchoupitoulas, de la Course et des Religieuses; lesdits terrains ayant les dimensions suivantes, mesure américaine:

Le terrain no 1 mesure 31 pieds de face à la rue de la Course, la même largeur dans le fond, cent pieds de profondeur et face à la rue des Religieuses et cent pieds sur l'autre ligne latérale qui le sépare du no 2 et forme l'encoignure des rues de la Course et des Religieuses.

Le terrain no 2 mesure 31 pieds de face à la rue de la Course, la même largeur dans le fond, et cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Sur le terrain no 1 il y a une bâtisse en bois à deux étages, et une partie de la maison en briques à un étage marqué A sur le plan. Sur le terrain no 2 il y a une petite maison en bois et une partie d'une vieille cuisine en bois.

Le terrain no 3 est de forme irrégulière, et mesure 52 pieds 6 pouces de face à la rue de la Course, 11 pieds 7 pouces sur la ligne du fond qui le sépare du terrain no 4 et une profondeur de cent pieds sur la ligne qui le sépare du no 2 et de 107 pieds 7 pouces sur l'autre ligne et face à la rue Tchoupitoulas; ensemble avec une maison en bois à deux étages à l'encoignure et une autre maison en bois contiguë à la première, ayant sa façade sur la rue Tchoupitoulas.

Le terrain no 4 mesure 60 pieds de face à la rue Religieuses, 64 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 73 pieds 7 pouces sur la ligne, de rue à rue, qui le divise des terrains nos 1, 2 et 3, et 49 pieds 8 pouces 6 lignes sur l'autre ligne d'une rue à l'autre rue, le séparant du terrain no 5; ensemble avec une maison en bois à deux étages, partie de hangars, etc.

Le terrain no 5 mesure 115 pieds de face à la rue Religieuses, 134 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, 2 pieds 6 pouces à l'angle formé par l'intersection de ces deux rues, et 49 pieds 8 pouces 6 lignes sur une ligne allant d'une rue à l'autre rue et le séparant du terrain no 4; ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages, hangars, etc.

Le tout loué à bail jusqu'au 1er février 1860 à G. Lobrano, à raison de $30 par mois; les acquéreurs devant se partager ledit loyer, dans une proportion calculée pro rata du montant de la propriété adjugée à chacun d'eux.

8.—UN TERRAIN formant l'encoignure de la rue de la Nouvelle Levée et de Notre Dame Alley dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle Levée, Poydras, Tchoupitoulas et par Notre Dame Alley; ledit terrain mesurant, au pied américain, 25 pieds 6 pouces à la rue de la Nouvelle Levée, 25 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, 160 pieds de profondeur et face à Notre Dame Alley et 117 pieds sur l'autre ligne latérale du côté de la rue Poydras; ensemble avec une bâtisse en briques à deux étages, érigée à l'encoignure, une cuisine en briques à deux étages et deux magasins en briques à deux étages, latrines, hydrant, citerne, etc. Le tout loué à bail jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $45 par mois.

9.—CINQ TERRAINS formant l'encoignure des rues Delord et Pearl, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Louisa, Pearl et Delord, désignés sous les Nos 5, 6, 7, 8 et 9.

Le terrain No 9 forme encoignure et mesure 22 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Delord, 20 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, 65 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Pearl, 73 pieds 11 pouces 6 lignes sur l'autre ligne latérale qui le sépare du terrain No 8; ensemble avec partie d'une vieille maison en bois.

Le terrain No 8 est contigu au précédent et mesure 22 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Delord, 20 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, 73 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Pearl et qui le sépare du terrain No 9, et 82 pieds 6 pouces sur l'autre ligne latérale; ensemble avec partie d'une vieille maison en bois et hangar.

Le terrain No 7 est contigu au précédent et mesure 22 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Delord, 20 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, 82 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 8, et 91 pieds 4 lignes sur l'autre ligne, du côté de la rue Tchoupitoulas; ensemble avec une vieille maison en bois et partie d'une autre vieille maison en bois.

Le terrain No 6 est adjacent aux précédens, sur la ligne du fond et mesure 21 pieds de face à la rue Pearl, 33 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Delord et qui le sépare des terrains Nos 8 et 9; 18 pieds 6 pouces sur une ligne de fond parallèle à la rue Pearl, ensuite 2 pieds 10 pouces sur une ligne courant perpendiculairement vers la rue Pearl, et de là 2 pieds 6 pouces sur une autre ligne parallèle à la rue Pearl, et 30 pieds 8 pouces sur l'autre ligne latérale, le séparant du terrain No 5.

Le terrain No 5 mesure 21 pieds de face à la rue Pearl, la même largeur dans le fond et 30 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

10—UN TERRAIN compris entre les rues Tchoupitoulas, Louisa, Annonciation et Poeyfarré, désigné sous le No 10 et mesurant 24 pieds 9 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 26 pieds 7 pouces de face à la rue Annonciation, 125 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Poeyfarré, et 135 pieds 10 pouces sur l'autre ligne du côté de la rue Louisa. Un petit hangar qui doit être enlevé par le locataire. Loués à bail jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $12 50 par mois.

11—QUATRE TERRAINS désignés sous les Nos 1, 2, 3 et 4, formant l'encoignure des rues de la Nouvelle Levée et Delord, dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle Levée, Delord, Pearl et Louisa, et mesurant, au pied américain, ainsi qu'il suit:

Le terrain No 1 mesure 25 pieds 10 pouces de face à la rue Delord, la même largeur dans le fond, 102 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Pearl, et 102 pieds 10 pouces sur l'autre ligne latérale qui le sépare du terrain No 2.

Le terrain No 2 mesure 19 pieds 2 pouces de face à la rue Delord, la même largeur dans le fond, 102 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 1, et 102 pieds 10 pouces le long d'un passage de 3 pieds 9 pouces de large.

Le terrain No 3 forme l'encoignure des rues Delord et de la Nouvelle Levée, a 22 pieds 4 pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, 21 pieds 11 pouces sur la ligne du fond le long du passage ci-dessus décrit de 3 pieds 9 pouces de large, 51 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Delord et 57 pieds 9 pouces sur l'autre ligne latérale qui le sépare du terrain No 4; ensemble avec une bâtisse en briques à deux étages qui sert de fonderie.

Le terrain No 4 mesure 21 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée, 21 pieds 1 pouce sur la ligne du fond le long du passage, 57 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 3 et 63 pieds 9 pouces sur l'autre ligne latérale du côté de la rue Louisa; ensemble avec la bâtisse en brique à deux étages qui sert de fonderie.

Les terrains nos 1, 2, 3 et 4 sont loués à bail jusqu'au 30 juin 1860 à McCan & Patterson, à raison de $50 par mois.

12.—QUATRE ILETS DE TERRE, DE GRANDE VALEUR, sur lesquels est établie la Presse à Coton de MM. Fréret frères, désignés sous les nos 1, 2, 3 et 4, situés sur les derrières du Premier District, ayant, au pied américain, les dimensions suivantes:

L'îlet no 1 est compris entre les rues St-Marc, Ste-Marie, Poydras et Perdido, et a 389 pieds 4 pouces de face à la rue St-Marc, 389 pieds 6 pouces de face à la rue Ste-Marie, 345 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Poydras, 346 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Perdido; avec le hangar à coton en briques, s'étendant de la rue Poydras à la rue Perdido; deux hangars à coton en bois, et un édifice en brique contenant la presse et les machines.

L'îlet no 2, compris entre les rues Ste-Marie, Fréret, Poydras et Perdido, a 394 pieds 1 pouce de face à la rue Ste-Marie, 394 pieds de face à la rue Fréret, 196 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Poydras, 196 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Perdido; avec les deux hangars à coton en briques, s'étendant de la rue Ste-Marie à la rue Fréret.

L'îlet No 3, compris entre les rues Ste-Marie, Fréret, Hevia et Poydras, a 452 pieds 8 pouces de face à la rue Ste-Marie, 452 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Fréret, 195 pieds 6 pouces de face à la rue Hevia, 195 pieds 3 pouces 1 ligne sur la rue Poydras; avec le hangar à coton en briques et tous les autres édifices en bois employés comme écuries, chambres à domestiques, etc.

L'îlet no 4 est compris entre les rues Fréret, Gironde, Poydras et Perdido: il a 393 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Fréret, 393 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Gironde, 197 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Poydras, et 197 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Perdido; avec les deux grands hangars à coton en briques, ainsi que les édifices en briques contenant la presse, les machines, etc.

Ces quatre terrains, ainsi que les améliorations, sont loués à bail à MM. Fréret frères jusqu'au 1er septembre 1862: à raison de $6,000 par an, jusqu'au 1er septembre 1860 et de $7,500 à partir de cette dernière date jusqu'au 1er septembre 1862, MM. Fréret frères payant toutes les taxes et assurances. A l'expiration du bail, le 1er septembre 1862, la propriété tout entière, avec les améliorations, etc., (à l'exception des machines et presses que les présents locataires auront le droit d'enlever) reviendra à l'acquéreur.

L'attention des acheteurs est principalement appelée sur cette propriété de très grande valeur, l'une des presses à coton les mieux situées et les plus perfectionnées de la Nouvelle-Orléans, et qui fournit aux capitalistes l'occasion d'un placement sûr et avantageux.

13.—DEUX TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Foucher, Julia, Tchoupitoulas et St-Joseph, portant les nos 1 et 2, et ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes:

Le terrain no 1 a 33 pieds de face à la rue Fulton, 33 pieds 8 pouces sur la ligne du fond, 121 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue St-Joseph, et 115 pieds 3 pouces sur l'autre ligne qui le divise du terrain no 2; avec une vieille maison à étage en bois et trois vieux hangars en bois.

Le terrain no 2 touche au terrain qui vient d'être décrit et a 33 pieds de face à la rue Foucher, 33 pieds 8 pouces sur la ligne du fond, 115 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 1, et 108 pieds 10 pouces sur l'autre ligne, la plus rapprochée de la rue Julie. Loué jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $20 par mois.

14.—UN TERRAIN dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Front ou Nouvelle-Levée, Market et St-James, ayant 47 pieds 11 pouces 4 lignes sur une petite rue parallèle à la rue Tchoupitoulas, 95 pieds 11 pouces sur la rue Market, 47 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, et 95 pieds 11 pouces sur l'autre ligne, la plus rapprochée de la rue St-James; avec une vieille maison à étage en bois et une maison de dépendance dans la cour.

15—DIX TERRAINS dans l'îlet borné par la rue Willow, Florida Landing, les rues Vine et Cypress, portant les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, et ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes:

Le no 1 a 25 pieds de face au Florida Landing, la même largeur sur la ligne du fond, 120 pieds de profondeur et face à la rue Vine, et 120 pieds sur l'autre ligne, qui le sépare du terrain no 2.

Les terrains nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ont chacun 25 pieds de face au Florida Landing et 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Le terrain No 10 forme le coin de Florida Landing et de la rue Willow, et a 25 pieds de face au Florida Landing, la même largeur sur la ligne du fond, 120 pieds de profondeur et face à la rue Willow, et 120 pieds sur l'autre ligne qui le sépare du terrain no 9.

16.—NEUF TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Antoine, Jackson, Bernadotte et Palmyre, portant les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

Le terrain no 1 a 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Jackson, la même largeur sur la ligne du fond, 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Bernadotte, et 127 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain no 2.

Les terrains nos 2, 3, 4, 5, 6 et 6 ont chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à rue Jackson, la même largeur dans le fond, 127 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes égales et parallèles.

Le terrain no 7 a 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Jackson, 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 6, 105 pieds 5 pouces 3 lignes, sur l'autre ligne, la ligne qui le sépare du terrain no 8, 18 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, parallèle à la rue Jackson, et 28 pieds 5 pouces sur autre ligne diagonale du fond.

Le terrain No 8 a 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Jackson, 105 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne qui, dans la profondeur, le sépare du terrain No 7, 58 pieds 2 pouces sur l'autre ligne qui le sépare, dans la profondeur, du terrain No 9, et 57 pieds 6 pouces sur la ligne diagonale du fond.

Le terrain No 9 est de forme triangulaire et a 40 pieds 11 pouces 6 lignes, sur la rue Jackson, 70 pieds 3 pouces 4 lignes sur une ligne, et 58 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 8.

17.—VINGT-HUIT TERRAINS, formant l'îlet borné par les rues St-James, St-John, Bank et Palmyre, portant dans le plan No 1717 les Nos de 1 à 28 inclusivement.

On verra, en examinant le plan, que chacun de ces terrains a une façade et une profondeur de grande étendue. Ledit îlet a 319 pieds 8 pouces 4 lignes de face aux rues Palmyre et Bank, et 230 pieds 4 pouces 4 lignes de face aux rues St-John et St-James.

18.—DEUX ILETS DE TERRE désignés sur le plan No 15 par les lettres A, et B, situés dans le fond du Premier District.

L'îlet A, est borné par les rues Ste-Adeline, Ste-Madeleine, Poydras et Hevia (maintenant Lafayette), et est divisé en vingt-huit terrains, portant sur ledit plan les Nos de 1 à 28 inclusivement. Tout l'îlet a, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir: 286 pieds 9 pouces 4 lignes sur la rue Ste-Adeline, 267 pieds 11 pouces 7 lignes sur la rue Ste-Madeleine, 245 pieds 1 pouce 5 lignes sur la rue Hevia, maintenant Lafayette, et 245 pieds 3 pouces 1 ligne sur la rue Poydras.

L'îlet B. est borné par les rues St-Jane, Ste-Adeline, Poydras et Perdido, et est divisé en vingt-huit terrains, portant, sur le même plan, les numéros de 1 à 28 inclusivement. Les dimensions de tout l'îlet, mesure américaine, sont comme suit, savoir: 289 pieds 9 pouces sur la rue Ste-Adeline, 289 pieds 9 pouces sur la rue St-Jane, 245 pieds 3 pouces 1 ligne sur la rue Poydras et 245 pieds 3 pouces 1 ligne sur la rue Perdido.

On verra, en examinant le plan, que tous les terrains dans ces deux îlets ont une façade et une profondeur de grande étendue.

Le tout conformément aux plans dressés par A. De Armas, que l'on peut examiner en ce moment au bureau de l'encanteur, No 8, Passage de l'Arcade de Banks, et qui seront aussi exposés au City Hotel, plusieurs jours avant la vente.

CONDITIONS—Un cinquième comptant, et le reste à un crédit de 1, 2, 3 et 4 ans, pour les billets des acquéreurs, payables à la Banque des Citoyens de la Louisiane, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec tous les privilèges du vendeur et la clause de non aliénation. Lesdits billets porteront intérêt à raison de 6 pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à leur échéance. En cas de non paiement après l'échéance, lesdits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Il est bien entendu que cette dernière condition n'autorise aucun délai dans le paiement des billets.

Les édifices devront être assurés contre les risques du feu pour leur pleine valeur, et les polices d'assurance transférées annuellement aux agents de la ville de Baltimore, jusqu'au paiement du dernier billet.—Dans le cas où les acquéreurs mettraient un retard ou de la négligence à se conformer à cette condition, lesdites polices d'assurances seront renouvelées par les agents de la ville de Baltimore pour le compte desdits acquéreurs.

Les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs frais et auront à se conformer aux conditions susdites dans les quinze jours qui suivront celui de la vente. Dans le cas d'aucun retard ou d'aucune négligence de leur part, la propriété par eux achetée sera vendue pour leur compte et à leurs risques, sans autres avis.

Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, No 114, rue de la Commune, aux frais des acquéreurs. 7 fév.

Succession de feu Patrick Moran et de Catherine Casserly, sa femme.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 7 décembre 1858, il sera vendu en bloc à l'encan, samedi, 12 mars 1859, à midi, dans la rotonde de l'Hôtel St Louis:

Un îlet de terre situé à Tonti-bourg, paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve Mississippi. Le dit îlet est désigné par le No 12 et a 223 pieds 8 pouces de face aux rues Socrate et Ptolémée et 345 pieds 8 pouces de face aux rues Orléans et Odéon.—Un autre îlet de terre désigné par le No 13, ayant 223 pieds 8 pouces de face aux rues Ptolémée et Lawrence, et 345 pieds 8 pouces de face aux rues Orléans et Odéon. Ensemble, une vieille bâtisse en bois contenant 5 chambres, 2 cabinets, galerie. Egalement, deux petites bâtisses, etc.

Conditions—comptant.

L'acte de vente pardevant M. S. Magner, notaire public. 9 fév—21 1 11 12m

Succession de Célestin Jourdan.

PAR Chs E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu, le 12 février 1859, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis, pour opérer un partage entre les héritiers Célestin Jourdan—

Un lot de terre formant l'encoignure des rues Canal-sivo et Union, mesurant 22 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Casacalvo, sur 62 pieds 7 pouces de profondeur et face à la rue Union—Ensemble une maison briquetée entre poteaux, divisée en quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine de trois ou quatre chambres, latrines doubles, puits, citerne et parterre, etc—Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit d'un an, en billets par coupons à la convenance des héritiers, sans intérêt, endossés à satisfaction et hypothèque.

Acte de vente pardevant O. de Armas, notaire public.

Cette criée étant la dernière, la propriété sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur. 9fév

Succession de Vve L. Montault.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 février 1859—Dossier de la Cour, No 14,986, il sera vendu en vente publique le samedi 12 mars 1859, à midi, dans la rotonde de l'Hôtel St Louis, pour le compte de ladite succession:

UN LOT DE TERRE situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le lot No 2 de l'îlet No 4, suivant un plan du faubourg Montreuil, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire de cette ville.—Ledit lot mesure 55 pieds de face à la rue Elmire, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et conditions—La moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit en un billet garanti par hypothèque sur ladite propriété et portant intérêt à raison de 8 p c par an après leur échéance jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées contre les risques du feu et la police d'assurance transférée au vendeur.

Acte de vente pardevant ——, notaire public, aux frais des acquéreurs.
9 fev—21, mars11,12

Succession de E. J. Lilly.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 3 février 1859, Dossier de la Cour No 10,762, il sera vendu en vente publique, le SAMEDI, 12 mars 1859, à midi, dans la rotonde de l'Hôtel St-Louis, pour le compte de ladite succession:

Franck, négrillon âgé d'environ 7 ans, orphelin. Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant F. Barnett, notaire public. 9fev—9,16,24 fev—5,12 mars

Succession de Adelia Walton, décédée, épouse de Victor Perzou.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 février 1859, dossier de la cour, No 14,989, il sera vendu en vente publique le SAMEDI, 12 mars 1859, à midi, dans la rotonde de l'Hôtel St Louis, pour le compte de ladite succession:

ALEXANDRINE dite DIDINE, négresse âgée d'environ 19 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant C. V. Foulon, notaire public. 9fev—16,24,mars,12

Boulangerie et trois Propriétés de valeur, au Faubourg Tremé.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu, SAMEDI, 12 février 1859, à midi, à la Bourse St Louis, rue St-Louis—

1o—Deux lots de terre désignés par les Nos 2 et 3 de l'îlet renfermé par les rues Dumaine, St-Philippe, Derbigny et Roman, mesurant ensemble 58 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Dumaine, sur environ 124 pieds de profondeur—ensemble deux grandes bâtisses en bois, l'une contenant deux fours à pains, servant de boulangerie.—Cette propriété rapporte $15 par mois.

2o—Un lot de terre contigu au précédent, désigné par le No 1, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Dumaine, sur 110 pieds 10 pouces de profondeur—ensemble une maison de quatre chambres, galerie et cabinets, cuisine, citerne, puits, latrines, parterre, &c, &c.—Cette propriété rapporte $20 par mois.

3o—Un lot de terre désigné par le No 4, mesurant 27 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Derbigny, sur environ 146 pieds de profondeur, entre Dumaine et St-Philippe—ensemble un grand hangar, écurie, water-works—Cette propriété rapporte $10 par mois.

4o—Un lot de terre désigné par le No 5, contigu au précédent, mesurant 30 pieds de face à la rue Derbigny, sur 146 pieds de profondeur—ensemble une maison de deux chambres, galerie et cabinet, cuisine, hangar, écurie, cave, etc., etc., etc.—Cette propriété rapporte $10 par mois.

(Voir le plan à la Bourse.)

AUSSI—10 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui ont droit à tout l'emprunt.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

L'attention des personnes qui désirent faire un placement de fond avantageux, est appelée à cette vente et aux lieux mais aucune réserve, ayant lieu pour liquidation définitive. 7fev—4

Vente à long terme

De deux terrains avec maison à trois étages, dans le Passage de la Bourse, avec huit actions de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu, SAMEDI, 12 février 1859, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis.

1o Deux lots de terre situés dans le Passage de la Bourse, entre St-Louis et Conti, Nos 118 et 120, mesurant ensemble 25 pieds de face au Passage de la Bourse sur 21 pieds, 3 pouces 5 lignes de profondeur d'un côté, 23 pieds, 6 pouces 5 lignes de l'autre côté et 22 pieds 6 lignes dans le fond; avec les maison de trois étages, dont ... le tout conformément à un plan qui sera exposé à la Bourse avant la vente.

2o Huit actions de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, à $500 chaque, sur lesquelles l'acquéreur aura à payer une contribution annuelle de $6 par action. soit $48 par an pendant six ans.

Les dites propriétés ci-dessus décrites se vendront avec lesdites actions, et l'acquéreur sera tenu de payer les huit actions de la Banque, à raison de $450 par action.

TERMES ET CONDITIONS.—L'acquéreur assumera le paiement de trois billets de $450 chaque, garantis par hypothèque sur la propriété susdécrite, tous datés du 16 février 1857, et portant intérêt à raison de 7 p c par an, payable le 16 février 1860, 1861 et 1862.—La balance du prix de l'adjudication, moitié comptant et l'autre moitié à 6 mois de crédit, en billets portant intérêt de 7 p c par an et garantis par hypothèque.

Acte de vente pardevant F. Percy, notaire public. 7fev—4t

Vente pour opérer un partage.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

PAR ordre de la Deuxième Cour de District de cette ville, lancé le 8 et le 22 juin 1858 dans l'affaire de V. C. D. Bernoudy et al. vs Alfred Bernoudy et al., No 12,497, et par instructions de parties, il sera vendu, dans la Rotonde de la Bourse St-Louis, rue St-Louis, en cette ville, SAMEDI, 26 février, à midi,

1o—Un certain terrain situé dans la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Douane, Dauphine, Bourgogne et Bienville. Le dit terrain ayant en pied anglais, plus ou moins, 25 pieds 1 pouce de face à la rue Douane et s'étend en profondeur entre lignes parallèles, 63 pieds 11 pouces, puis s'étendant à angle droit, sur le côté touchant à la rue Dauphine, 2 pieds 2 pouces 2 lignes et s'étendant de une nouvelle profondeur de 63 pieds 11 pouces 1 ligne, formant une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 1 ligne.—Ensemble, les bâtisses qui se trouvent sur le dit terrain, comprenant une maison en briques à trois étages, désignée de la rue et couverte en ardoises; dépendances, &c. Aussi, 25 actions du capital de l'Association Consolidée des Planteurs, garanties par hypothèque sur le dit terrain et les dites bâtisses qui sont louées jusqu'au 1er octobre 1859, à $15 par mois et vendue sujets au bail.

2o—Un terrain situé dans la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Douane, Dauphine, Bourgogne et Bienville. Le dit terrain a environ 25 pieds de face à la rue de la Douane, sur 60 pieds de profondeur. Ensemble les améliorations qui se trouvent sur le dit terrain, comprenant une maison basse en briques, couverte en ardoises et les bâtisses de fonds. Aussi, 15 actions du capital de l'Association Consolidée des Planteurs, garanties par hypothèque sur la dite maison et le dit terrain, qui sont vendus sujets à un bail expirant le 1er octobre 1859, à $60 par mois.

3o—Deux terrains situés au faubourg Tremé, dans la ville de la Nlle-Orléans, désignés par les Nos 10 et 11 et partie du No 9 de l'îlet No 7, sur un plan dressé par A. d'Hémécourt, le 22 décembre 1836 et déposé parmi les archives de F. Grima, alors notaire public de cette ville. Ledit lot est compris entre les rues Ursulines, Johnson, Hôpital et Prieur. Lesdits terrains se touchant, ont chacun trente pieds de face à la rue de l'Hôpital sur cent trente-un pieds de profondeur et une ligne de profondeur, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Pour la propriété décrite en premier lieu, l'acquéreur assumera le paiement d'une somme de $1455 31 due à l'Association Consolidée des Planteurs et payable par versements de $306 43 chacun, le 1er mars de chaque année, de 1859 à 1865, inclusivement, avec 7 pour cent d'intérêt jusqu'à parfait paiement. Aussi, une somme [pour contribution] de $1050 due à ladite Association Consolidée, payable par versements de $150 chacun, le 1er juin de chaque année, de 1859 à 1865 inclusivement. Les Banquiers garantis par hypothèque par première hypothèque sur la propriété—Pour le reste, un quart comptant; pour les trois autres quarts, 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de vente, garantis par une première hypothèque, en faveur des vendeurs, sur la propriété.

Pour la propriété décrite en second lieu, l'acquéreur assumera le paiement d'une somme de $875 due à l'Association Consolidée des Planteurs et payable par versements de $125 chacun, le 1er mars de chaque année, de 1859 à 1865 inclusivement, avec 7 p c d'intérêt; une somme pour contribution de $650, payable par versements de $90 chacun, le 1er juin de chaque année, de 1859 à 1865, inclusivement. Lesdites sommes sont garanties à la Banque par première hypothèque sur la propriété.—Pour la balance, un quart comptant; pour les trois autres quarts, 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de vente, garantis par une hypothèque, en faveur des vendeurs, sur la propriété.

Pour les propriétés décrites en troisième lieu, un quart comptant; pour les trois autres quarts, 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de vente, garantis par hypothèque sur les propriétés.

Les actes de vente pardevant F. Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.
29 janv—10,26 fév

DAWSON & Co.
Chartres 53 ——— Chartres 53
Anciennement No 59 Chartres
CHAPELIERS,
GRAND ASSORTIMENT DE CHAPEAUX à des prix modérés.
Les marchands de la campagne sont particulièrement invités à venir visiter notre stock avant de faire leurs achats. ... [illegible]
1 jan—1 an

MAILLOT & SON,
154, rue des Magasins,
Importateurs de Vins, Eaux-de-Vie, etc. ... et fabricants de liqueurs du pays.

VENTES A L'ENCAN.

Vente péremptoire de Beaux terrains dans le faubourg Tremé.

PAR P. & H. DEVERGES,
P. H. DEVERGES, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 12 courant, à midi, à la Bourse St-Louis, sans réserve—

2 magnifiques lots de terre, situés dans l'îlet borné par les rues Miro, Tonti, Rempart Carondelet et St-Pierre, désignés par les Nos 7 et 20. Les Nos 6 et 7 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Tonti sur une profondeur de 148 pieds 10 pouces et 1 ligne.—Le No 20 mesure 30 pieds de face à la rue Miro sur 148 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur. Ces terrains sont très élevés, les banquettes sont faites et pavées et les terrains entourés.

3 lots de terre situés dans le même faubourg, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Dorgenois, Dumaine et Broad, désignés par les Nos 16, 17 et 18, contigus et formant l'encoignure des rues Dorgenois et St-Philippe, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue St-Philippe, sur 160 de profondeur.

Conditions: 1/3 comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, portant hypothèque spéciale sur les terrains vendus et intérêt de 8 0/0 par an de jour de leur date.

Les actes de vente pardevant P. C. Cuvellier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 9fév

Vente sans réserve de lots de terre situés au faubourg Tremé.

PAR P. & H. DEVERGES,
P. H. DEVERGES, ENCANTEUR,

IL sera vendu à l'encan, samedi 12 courant, à midi, à la Bourse St Louis, sans aucune réserve:

7 lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Première, Seconde, Dumaine et Ste Anne, désignés par les numéros 16, 17, 18, mesurant 28 pieds 1 pouce et 7 lignes de face à la rue Seconde, sur une profondeur de 153 pieds 11 pouces et 1 ligne.—Le numéro 19 formant l'encoignure des rues Ste Anne et Seconde, ayant 30 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Ste Anne, sur 100 pieds de face à la rue Seconde, 25, 26 et 27, contigus et ayant les mêmes dimensions que le numéro 19 sur la rue Ste Anne.

10 lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Orléans, St Pierre, Dorgenois et Broad, désignés par les numéros 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13 et 14, tous faisant face à la rue St Pierre; les numéros 18, 19, 20, 21, 25, 26, 27, tous faisant face à la rue Orléans. Les plans seront exposés à la Bourse.

Conditions: Un tiers comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur les terrains et 6 pour cent d'intérêt par an du jour de leur date.

Les actes de vente pardevant P. C. Cuvellier, notaire public, aux frais des acquéreurs.
9 février—4

Excellente résidence de famille avec grands jardins, dans le Second District et autres propriétés dans le Troisième District.

PAR P. & H. DEVERGES,
P. H. DEVERGES, encanteur.
Bureau No 95, Passage de la Bourse, au 1er.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 12 courant, à midi, à la Bourse St-Louis.

Cette bonne et grande maison de résidence située dans le faubourg Tremé et connue comme l'ancienne résidence de M. Brocard, bornée par les rues Johnson, Galvez, Hôpital et Quartier, d'après un croquis qui sera exposé à la vente, les bâtisses et améliorations consistant en une maison en bois, couverte en bardeaux, de 4 appartements à feu, galerie et 2 cabinets, une cuisine haute de 4 appartements, couverte en bardeaux, un joli jardin et parterre, cour carrelée, latrines, porte cochère, &c. &c.

Un certain lot de terre situé rue Bagatelle, entre Craps et Grands Hommes, mesurant 25 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Bagatelle, sur une profondeur de 114 pieds, 6 pouces et 3 lignes. Ensemble, une maison briquetée entre poteaux, cuisine, &c.

Un certain lot de terre situé dans le même District, dans l'îlet borné par les rues Amour, Bons-Enfants, Port et Enghien, désigné par le numéro 6 de l'îlet No 12, d'après un plan fait par J. Pilié et déposé en l'étude de F. de Armas, alors notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesure 29 pieds de face à la rue Amour sur 100 pieds de profondeur.

Conditions—1/3 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets portant hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. (sans intérêt).

Les actes de vente pardevant J. Agaisse, notaire public, aux frais des acquéreurs. 9fev—4

Magasin en briques, à trois étages, à l'encoignure des rues Victoire et Française. Un magasin en briques à deux étages rue du Commerce. Un lot de terre à l'encoignure des rues Solis et Thalia, et au faubourg Tremé.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu Samedi 12 février 1859, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis—

Un lot de terre formant l'encoignure des rues Victoire et Française, mesurant 46 pieds de face à la rue des Françaises, sur 106 pieds de profondeur et faisant face à la rue Victoire; ensemble, un magasin en briques à trois étages, ayant deux grands magasins et une galerie au rez-de-chaussée, une grande chambre au second étage servant de magasin de dépôt et une chambre sur le derrière, cinq chambres au troisième étage et deux chambres dans les mansardes, une cuisine en briques à trois étages, ayant de dix à quinze chambres, hydrant, water-works, latrines, etc., etc.

Cette propriété est louée à M. J. Anthoine, jusqu'au 31 décembre 1860, à $120 par mois ($1440 par an) et le rez-de-chaussée jusqu'à la même époque à quincaillerie.

Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, mesurant 19 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Commerce, sur environ 92 pieds de profondeur, entre les rues Lafayette et Girod; ensemble un magasin en brique à deux étages No 58.

Deux lots de terre situés au faubourg Tremé de cette ville, désignés par les Nos 16 et 17, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur d'environ 90 pieds.

Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, formant l'encoignure des rues Thalia et Solis, mesurant 32 pieds de face à la rue Solis sur 100 pieds de profondeur et faisant face à la rue Thalia.—Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit d'un, deux et trois ans, en billets portant 8 pour cent d'intérêts à partir de la date, endossés, garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les polices d'assurances seront transférées au vendeur, comme sécurité.

Actes de vente pardevant Philippe Lacoste, notaire public. 9fev

VENTE A CREDIT.
Succession de Jean Amar.
Fonds d'un magasin de Marchandises sèches.
PAR BLACHE & LEAUMONT.

MARDI, 15 du courant, à 10 heures A. M. il sera vendu sur les lieux, au coin des rues Camp et Julie, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, date du 2 février 1859,—

Le fonds dudit magasin, se composant d'un assortiment général de marchandises sèches.
—AUSSI—
Les installations et étagères.
—AUSSI—
Le bail du magasin expirant le 1er novembre 1860.
Conditions—Pour les marchandises, au-dessus de $100, 60 jours, au dessus de $400, 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.
Le bail et les installations, comptant. 4 fev

Toile cirée pour tapis.
PAR E. D. HYDE, encanteur.

IL sera vendu JEUDI, 10 courant, à ses salles d'encan No 37, rue des Magasins:

150 pièces 4/4, 6/4 et 8/4 toile cirée supérieure pour tapis.
Termes à la vente. 8 fev

Vente sans réserve de 1,500,000 Cigares de la Havane,
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

JEUDI 24 du courant, et vendredi 25 du courant, à 10 heures et demie, il sera vendu au magasin des importateurs bien connus, MM. Guma & Maisch, encoignure des rues Gravier et Tchoupitoulas:

1,500 000 cigares de la Havane, importés récemment, tous pleinement garantis quant aux marques, qualités, etc. L'assortiment ne laissera rien à désirer aux personnes les plus difficiles.

Pour les conditions, qui seront libérales, voir les catalogues. 8 fev—te 24

Bottes, Souliers et Brodequins.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

JEUDI 10 du courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu sans réserve, au No 49, rue des Magasins:

150 caisses de bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes, demoiselles, jeunes gens et enfants—Les acheteurs sont invités à venir examiner ce beau stock.
Conditions—comptant. 8 fev

A VENDRE.

LE fonds d'un magasin de confiserie situé dans un quartier favorable et faisant de bonnes affaires. Le propriétaire vend l'établissement parce qu'une autre branche d'industrie exige la plus grande partie de son temps. S'il n'est pas vendu à l'amiable vers le 10 courant, on l'offrira à l'encan, en bloc, par l'intermédiaire de MM. J. A. Beard & Co, Gardner Smith encanteur, vendredi, 11 du courant, à 11 heures à l'encoignure Camp et Lafayette—Odd Fellows Hall—en face de la Place Lafayette.

L'établissement est complet sous tous les rapports. Le salon de crèmes à la glace est bien meublé de tables à dessus en marbre, chaises à bras, verrerie et porcelaine—La cuisine a tout ce qui est nécessaire, un grand four en briques, un beau fourneau, bassines en cuivre pour candis et sirops, etc.—Il sera vendu séparément des vins, des liqueurs, du porter, de l'ale, etc, etc., de première qualité.

Conditions—Pour le magasin de confiserie, la moitié comptant; le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant 8 pour cent d'intérêt. L'acquéreur devra assumer le bail.—Pour les vins, liqueurs, etc. comptant. 8fev

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 6889—B. N. Norman vs ses créanciers.—Avis est donné aux créanciers de cette faillite que la cession des biens du pétitionnaire a été acceptée par la cour au profit desdits créanciers, et que ceux-ci devront se réunir au bureau de Walter H. Peters, afin de prendre en considération les affaires dudit insolvable, mardi, 1er mars 1859, à 10 heures du matin. Dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Et il est de plus ordonné que M. J. B. Whittington, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents mentionnés dans la pétition.

Par ordre de la Cour,
JNO. B. SMITH, député greffier.
Bureau du greffier, 26 janvier 1859.
27 janv—10 et 26 fév

Succession de Maurice Barjon—No 14,831.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, J. L. KELLY,
2fev—5,10fev Député-Greffier

Succession de J. M. Menville—No 14,761.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à tous autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, J. L. KELLY,
2fev—5,10fev Député-Greffier

A. A. Pardo vs ses créanciers—No 14,510.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite faillite et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic de ladite faillite ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, L. KELLY,
2 fev—5,10 Député Greffier

BILLARDS.

Tables de billard améliorées et coussins de biaisage de Phelan.

LE soussigné vient de placer dans ses salles les tables et coussins, pour lesquelles il est agent, et il est prêt à en fournir dans le plus bref délai possible.

Il a aussi 3 excellentes tables de seconde main, qu'il vient de retirer de ses salles, dont quelques-unes avec dessus en marbre, ainsi que tout ce qui a rapport aux billards. Ces objets sont en vente aux prix les plus bas, aux salles de billards du Sud, 105 rue Gravier.
8 déc—3 m M. M. MILLER

Magasin de Cigares Ne Plus Ultra,
Encoignure St-Charles et Gravier.
TENU PAR E. RODRIGUEZ.
CONSTAMMENT en magasin, les marques de première choix de la Havane, telles que Cabañas, Carbagas y Carbajal, Partagas, Figaro, Intimidad, Ingenuidad, Meridiana, Sol, Washington, Know Nothing, El Valor de la Razon, Cervantes, Escocesa, Tomeyo, Tomas Miller, &c, &c.
Egalement—Tabac à fumer et à chiquer, à vendre en gros et en détail. 3 nov—1 an

FROMAGE SUISSE, vrai Gruyère ... qualité supérieure.
En débarquement du navire ... et à vendre par ... [illegible]

BEURRE—100 barils ... à vendre par VOORHIES, ... & Co.